

La Calédonie AGRICOLE

➔ avril /
mai 2026
N° 207

Le magazine
de la Chambre
d'agriculture
et de la pêche



L'EAU, SOURCE D'AGRICULTURE

Dossier > P. 12

200 F

Santé des ruminants

L'usage de drones
en agriculture

> P. 22

Infrastructures agroécologiques

Préserver la biodiversité
au service des exploitations

> P. 28

Projet Parsanova

Pour une gestion durable
des productions végétales

> P. 33



 www.cap-nc.nc

 Chambre d'agriculture
et de la pêche
de Nouvelle-Calédonie

HITACHI

Reliable solutions

ZX65USB-5A

L'ALLIANCE QUI CONSTRUIT
DEMAIN.



**Supercal
Equipement**

 **43 77 00**

192 Rue Jacques Iekawé
PK 4 Nouméa 98800

 Supercal Equipement

 **GROUPE
JEANDOT**

Construisons notre pays, économisons l'énergie



SOUTENIR, AGIR, COOPÉRER !

Si le sort qui pourrait être réservé à l'Agence rurale fin 2026 demeure une très forte préoccupation à date de parution de cette édition, d'autres sujets réclament notre attention constante. Il en va ainsi avec l'eau agricole, suite

à l'adoption par le Congrès de la loi du pays relative au domaine public de l'eau et à la protection de cette ressource. La CAP-NC a fait part de ses craintes et de ses réserves à propos de cette loi qui ne tient pas assez compte des particularités de notre secteur. Pour autant, il s'agit de ne pas rester les bras croisés. Avec la création du plan d'action CAP sur l'eau, nous entendons bien accompagner et soutenir nos ressortissants pour faire face à ce nouveau cadre réglementaire.

D'autres actions et projets voient le jour ou se concrétisent au terme de ce premier trimestre 2026. Il en va ainsi de la mise en œuvre du "Fouet du stockman", développé par le SEBNC, dans le cadre de la Charte bovine. Ce puissant outil de simulation en termes de gestion des coûts de production sera bénéfique à court terme pour l'élevage calédonien. Quant au projet Parsanova, d'une durée de 36 mois et relatif au développement de techniques alternatives aux substances actives pour la protection des cultures, il s'inscrit dans une vision à plus long terme mais revêt un caractère stratégique pour notre agriculture, avec des enjeux forts quant au devenir de nos cultures végétales.

Je veux également mettre en lumière la signature, fin mars, d'une convention visant à mieux appréhender la manière de faire face aux braconnages et aux vols dont sont victimes nos exploitations. Lutter contre cette délinquance est un travail de longue haleine, et sans fin, mais nous devons nous réjouir de la qualité de la collaboration que nous entretenons à ce sujet avec le haut-commissariat et la gendarmerie nationale depuis plusieurs années et qui se manifeste à travers cette convention tripartite.

Jean-Christophe Niaoutou,
Président de la Chambre d'agriculture et de la pêche

LES SIGNES EN FIL ROUGE



➔ Mangeons local !

Lorsque cette image est associée à un article ou une brève au sein du magazine, cela signifie que le sujet est en lien avec l'ambition de la mandature visant à promouvoir la consommation de produits locaux, et donc leur production, leur transformation ou leur écoulement.

FOCUS

➔ FOCUS

Si le temps vous manque pour lire l'intégralité des articles de votre magazine, nous vous invitons à lire uniquement les contenus des « Focus ». En quelques minutes, vous pourrez ainsi parcourir et assimiler l'essentiel des informations de cette édition.

Sommaire

04 LES BRÈVES

06 L'ACTU

- L'actu des élus
- Retour en images : Salon international de l'agriculture 2026
- Indicateurs économiques
- Mission en Polynésie française : vers une coopération accrue

12 DOSSIER

- L'eau, source d'agriculture

18 ANIMAL

- En bref
- Portrait : Patrick Leblanc, apiculteur
- Charte bovine : un outil de suivi des coûts de production pour les éleveurs
- Santé des ruminants : formation sur la méthode 5mVet à Nessadiou
- Portrait : Myriam Gallois, éleveuse de poules pondeuses

26 VÉGÉTAL

- En bref
- Fiche technique : acarioses sur tomate et cucurbitacées
- Infrastructures agroécologiques : préserver la biodiversité
- Fiche technique : valoriser les eaux de drainage sur une culture en plein champ
- Fiche technique Machinisme agricole : bien choisir son motoculteur
- Présentation du projet Parsanova

34 PÊCHE

- En bref

36 ALIMENTATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- En bref
- Nouveau : le Guide de la commercialisation des fruits et légumes
- PRIM'Air : poursuite du projet
- Fiche technique : CAP sur la transition énergétique, suite

40 FORMATION

- Les prochaines formations agricoles

41 BIENVENUE À LA FERME PETITES ANNONCES

Envoyez vos infos à redac@cap-nc.nc

Ont contribué à ce numéro :

- Secrétariat de rédaction : Autrement Dit - tél. 75 72 14
- Rédaction : Chambre d'agriculture et de la pêche (Caroline Balber, Pauline Berhault, Fabien Camy, Fanny Contensou, Vincent Galibert, Cécilia Ghesquière, François Haas, Valérie Hanne, Laura Henry, Nicolas Hugot, Arnaud Jarossay, Yoann Kerhouas, Denis Labiau, Laurie Laigle, Sabrina Lucien, Alizée Maio, Joëlle Metua, Pauline Meuray, Didier Pastou, Sriani Sadimoen, Sophie Tron, Sébastien Utard, Lorenzo Zinni, Léon Waute), Passerelle (Marie-Lise Calabretto, Aurélie Dumté, Valérie Kempf, Géraldine Lefèvre), Julie Deffeux (Repair), Jenny Dubois de Montreynaud (Opao NC), Laurent L'Huillier (IAC), Chloé Saglibene (Valorga), Séverine Valtier (CFPPA antennes Nord et Sud)
- Conception graphique : Alizée communication - tél. 91 08 42

Le président de la Chambre d'agriculture et de la pêche, les élus et le personnel adressent leurs plus sincères condoléances à la famille de Johan Debien, agriculteur et fervent défenseur de la filière équine et des traditions locales, et à son fils Dylan Debien, élu à la CAP-NC.

Aide à l'achat d'engrais en province Sud

La convention d'aide à l'achat d'engrais pour 2026 entre la CAP-NC et la province Sud a été reconduite jusqu'au 28 février 2027, selon les mêmes conditions que l'année dernière. Les modalités pour les ressortissants de la chambre résidant en province Sud sont les suivantes :

- 24 % : taux de base
- 30 % : produits utilisables en agriculture bio
- 34 % produits fabriqués localement

Pour bénéficier de l'aide, il faut acquérir au moins 250 kg d'engrais sauf pour les produits solubles et liquides.

📞 RENSEIGNEMENT : dock des engrais de la CAP-NC
Tél. : 25 96 45 - engrais@cap-nc.nc



Convention de partenariat sur la sécurité du milieu agricole

La Nouvelle-Calédonie connaît une hausse des atteintes contre les exploitations agricoles, les élevages, les productions maraîchères et les biens associés qui fragilisent la sécurité en milieu rural. Aussi, la gendarmerie et la CAP-NC souhaitent renforcer la coopération opérationnelle, la prévention, le partage d'informations et le soutien aux exploitants grâce à la mise en place d'un dispositif modernisé de sécurité participative rurale. Une convention tripartite a donc été signée le 26 mars entre l'État, représenté par le haut-commissaire Jacques Billant, la gendarmerie nationale, représentée par le général de brigade François Haouchine, et la chambre, représentée par son président, Jean-Christophe Niaoutou.



Deux producteurs calédoniens distingués au SIA 2026

Caroline Faivre, élue de la CAP-NC, a reçu la médaille de bronze dans la catégorie Miel tropical foncé pour son miel toutes fleurs. Une belle récompense qui met en lumière la qualité de sa production et toute la filière locale du miel. La société Distillerie les Grosses Gouttes Nouvelle-Calédonie a, de son côté, remporté la médaille d'argent dans la catégorie Whisky de France toutes céréales.



SUITE À LA DÉMISSION POUR RAISONS PERSONNELLES DE TONY NEWLAND, JEAN-MICHEL DELATHIÈRE A ÉTÉ NOMMÉ ÉLU EN DÉCEMBRE DERNIER. D'ORES ET DÉJÀ, IL A FAIT PART DE SA VOLONTÉ DE JOUER UN RÔLE MOTEUR QUANT AU PROJET PARSANOVA (VOIR ARTICLE P. 33) ET SUR TOUS LES SUJETS CONCERNANT LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

Protection des végétaux

Oryctes continue de se propager sur la grande terre

Après Canala, de nouveaux spécimens du scarabée rhinocéros ont été découverts à Kouaoua et à Thio en début d'année, et ce malgré le plan de surveillance et les mesures de biosécurité mis en place par les collectivités et leurs partenaires. Des actions de prospection sont en cours pour en savoir plus.

Quelles sont les bonnes pratiques à mettre en place ?

- **Informez-vous** : êtes-vous en zone indemne, impactée ou infectée ?
- **Adaptez vos pratiques** : évitez la propagation d'Oryctes vers les zones indemnes et limitez son impact quand vous êtes en zone infectée.

Bon à savoir : la province Nord et la province Sud ont désormais classé le scarabée rhinocéros comme espèce exotique envahissante dans leur code de l'environnement respectif.

📞 POUR + D'INFOS : rendez-vous sur davar.gouv.nc



Registre agricole

Renouveler
sa carte
professionnelle

Agriculteurs, pêcheurs, il vous reste quelques jours pour renouveler votre carte. Pour rappel, la date limite est le 30 avril 2026. Au-delà de cette date, la cotisation annuelle sera majorée de 50 %. Vous pouvez faire la démarche au siège à Nouméa ou dans l'une des antennes de la CAP-NC.

➔ + D'INFOS

**Pôle Ressortissant
de la CAP-NC**

Tél. : 24 31 60

registre@cap-nc.nc

www.cap-nc.nc

Organisation d'un rendez-vous
Tech&Bio Pacifique

La Fédération des Chambres d'agriculture et de la pêche du Pacifique (FED-CAPP) a été sélectionnée pour organiser le prochain rendez-vous Tech&Bio en Polynésie française. Cet événement se déroulera les 6 et 7 août (professionnels) et le 8 août (tout public) au lycée agricole de Moorea en Polynésie française et mettra en lumière les pratiques agroécologiques adaptées aux contextes insulaires du Pacifique. Les thématiques principales

porteront sur le sol vivant, l'agriculture biologique et l'agrotransformation, leviers clés de la souveraineté alimentaire et de la résilience des territoires. Pendant trois jours, agriculteurs, chercheurs, formateurs et acteurs institutionnels du Pacifique se retrouveront autour de démonstrations, conférences et échanges techniques.

➔ POUR + D'INFOS : **tech.bio@capl.pf**



**Accompagnement personnalisé
du financement de votre projet**

Contactez-nous !

ESQ
Etablissements de Saint-Quentin

TEL. : 28.48.23 | esq@esq.nc
NOUMEA

**Disponibles
dans nos 2 magasins**

PLASTINORD

TEL. : 42.60.00 | vente@plastinord.nc
POUEBOUT

Construisons notre pays, économisons l'énergie

Toutes les solutions pour l'adduction, l'évacuation, l'assainissement, le pompage, la filtration, la nutrigation et l'irrigation agricole

Exonération de la TGC : rappel du calendrier

L'agrément dont bénéficient les exploitants agricoles et les pêcheurs professionnels pour l'exonération de TGC sur les biens importés et acquis concourant directement à l'activité agricole ou de la pêche est délivré par la Direction des services fiscaux selon le calendrier suivant :

- Période de validité : du 1^{er} août de l'année N au 31 juillet de l'année N+1
- Conditions d'octroi : basées sur les revenus de l'année N-1 déclarés en l'année N pour un chiffre d'affaires supérieur à 1 million de francs.

Ainsi, les agriculteurs et les pêcheurs à jour de leurs formalités auprès de la CAP-NC recevront automatiquement leur agrément en juillet prochain.

➔ + D'INFOS

Pôle ressortissant de la CAP-NC

Tél. : 24 31 60 - poleressortissant@cap-nc.nc

Filière aviculture

Valoriser la production avicole locale

Du 16 au 18 mars, le service Signes de qualité de la CAP-NC a mené sa tournée annuelle du GIE Merü. Cette mission s'inscrit dans le suivi des structures engagées dans une démarche de signe de qualité. Le poulet de chair du GIE Merü bénéficie du label Certifié authentique, garantissant le respect d'un cahier des charges strict. Durant ces trois jours, dix élevages ont été audités afin de vérifier la conformité continue des pratiques d'élevage.

Ces visites ont permis d'apporter des rappels réglementaires et de proposer des actions correctives, dans une logique d'amélioration continue et de valorisation de la production locale.

Les listes des structures certifiées et les cahiers des charges relatifs aux différents signes de qualité sont disponibles sur www.signesdequalite.nc



Nouveau : une émission spéciale « Mangeons local ! »

Tous les mercredis à 11 h et 16 h, RRB, en collaboration avec la CAP-NC, propose sur ses ondes une émission consacrée à un produit de saison présenté par un producteur, un pêcheur ou un agrotransformateur. Au programme, conseils et astuces pour savoir comment mieux cuisiner, découper, conserver, transformer, assaisonner ou sublimer ce produit. Une belle occasion de mettre à l'honneur la qualité, la fraîcheur et la diversité des productions locales et le savoir-faire de nos producteurs, transformateurs et cuisiniers.

L'IAC enquête sur les champs et les assiettes en tribu

L'enquête NAAP (Nexus agriculture et alimentation dans le Pacifique) s'est terminée mi-décembre 2025. L'objectif est d'explorer les liens entre pratiques agricoles, alimentation et conditions de vie dans les tribus calédoniennes. Conduite par l'IAC et le Cirad, grâce à un financement du Ministère de l'Europe et l'Agence rurale, elle repose sur des enquêtes de terrain réalisées auprès des ménages. Pendant trois mois, neuf enquêteurs ont parcouru le territoire pour collecter des informations sur la production agricole, l'accès à l'alimentation et les modes de vie. Au total, 1 064 ménages ont été interrogés dans 84 tribus, réparties dans 42 districts et 24 communes. Ces données, en cours d'analyse, permettront de mieux comprendre les systèmes alimentaires locaux et d'éclairer les politiques publiques en faveur d'une agriculture et d'une alimentation plus durables en Nouvelle-Calédonie. Le rapport sortira fin 2026.

➔ POUR EN SAVOIR +

Institut agronomique néo-calédonien

Jonas Brouillon,

ingénieur en sciences humaines et sociales :

tél. 47 76 17 - jonas.brouillon@iac.nc



Soutien économique aux exploitations agricoles

Le dispositif Sud Relance, déployé par la province Sud, constitue un soutien financier essentiel pour les exploitations agricoles confrontées aux difficultés économiques liées aux crises récentes. Il vise à renforcer la trésorerie, accompagner les investissements productifs et sécuriser la continuité d'activité sous la forme d'un prêt à taux fixe bonifié, sans garantie ni frais de dossier pour des montants de 9 à 36 millions de francs. Deux durées sont proposées : 5 ans avec 1 an de différé, ou 7 ans avec 2 ans de différé, permettant aux porteurs de projet d'amortir progressivement leurs investissements. Intégré pleinement dans la stratégie 2026 de la province Sud, Sud Relance s'inscrit dans une volonté de moderniser les dispositifs d'accompagnement du monde agricole, reconnaissant le rôle structurant de la production locale dans la résilience alimentaire du territoire.

Rendez-vous sur province-sud.nc, rubrique "démarches"





MODERN TECHNIC AGRICULTURE

Tél./ Fax : 35.45.10 - Mobilis  79.00.95



SAME

DEUTZ



FAHR



Lamborghini

TRATTORI

Nous profitons de cette publicité pour vous remercier de votre confiance & Clin d'oeil :
29 Ans QUIVOGNE, 15 Ans SAME, DEUTZ, LAMBORGHINI, 29 Ans ROUSSEAU, etc...

Nous continuerons à nous montrer à la hauteur de vos Ambitions.

AGROFARM 5100G / 5110G / 5125G (96 Cv.-110 Cv.-120 Cv)

(Produit en ITALIE)

Moteur SDF GROUP 4 Cylindres Turbo Intercooler

Boîte de Vitesses SDF : 20, 40 ou 60 Vitesses (avec HI-LO) + Inverseur Hydraulique

Prise de Force : 540, 540Eco. & 1000, 1000Eco. Trs./Mn. // Freins à Disque sur les 4 Roues

Distributeurs Hydrauliques : 4,6 ou 8 // Poids (Sans Masses Avant) : 4200 Kgs. ou 4300 Kgs.



Service Pièces : Toutes Marques
kerouredan.mta@lagoon.nc ou 79.00.95 !

pioggia carnevali

PICHON

rousseau

QUIVOGNE

L'activité du président



DU 21 FÉVRIER AU 1^{ER} MARS 2026

Salon international de l'agriculture 2026

Le président Jean-Christophe Niaoutou et les élus Laure Moisson, Grégory Weiss et Jean-Jacques Wejin ont accompagné la délégation calédonienne à Paris pour promouvoir la production agricole et la souveraineté alimentaire des territoires du Pacifique, avec les chambres consulaires de Wallis-et-Futuna et de la Polynésie française (voir article p 9).

3 FÉVRIER 2026

Attractivité de la Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement a mis en place un comité de pilotage, auquel contribue le président de la CAP-NC, pour renforcer l'attractivité du territoire.

5 FÉVRIER 2026

Vœux 2026

Jean-Christophe Niaoutou s'est rendu à l'invitation du haut-commissaire, Jacques Billant, pour la cérémonie des vœux.

14 FÉVRIER 2026

Fish Market, 1^{ère} édition

Le président et les élus Abel Cica et Benoît Beliaeff étaient présents à Port-Moselle pour ce marché dédié aux poissons de saison, organisé par la Fédération des pêcheurs professionnels côtiers de la province Sud (FPPCPS) et soutenu par la CAP-NC (voir brève p 34).

16 FÉVRIER 2026

Projet PERENNE

À l'occasion de la clôture de la première partie du projet PERENNE, Jean-Christophe Niaoutou a participé aux côtés du WWF Nouvelle-Calédonie et d'une délégation de l'AFD à la visite d'un chantier de revégétalisation.



RENDEZ-VOUS ET ACTIONS SUR LE TERRAIN DES ÉLUS

12 FÉVRIER 2026

L'Adraf

Raynald Washetine, élu, a contribué au groupe de travail sur l'évolution des missions de l'Agence de développement rural et d'aménagement foncier, au haut-commissariat.

26 FÉVRIER 2026

Comité de l'eau

Le gouvernement a organisé un nouveau comité de l'eau auquel était présent Franck Soury-Lavergne, élu.

4 MARS 2026

Culture du soja

Dans le cadre du projet Resalim, David Perrard, élu, a accueilli sur son exploitation une matinée technique consacrée au développement des cultures oléo-protéagineuses et du soja.

DU 9 AU 13 MARS 2026

Mission en Polynésie

Marianna Mati, élue, représentait le secteur agricole dans la délégation calédonienne qui a fait le déplacement à Tahiti pour développer la coopération entre les deux territoires (voir article p 11).



20 MARS 2026

Ifel-NC

Jean-Philippe Bougault, élu, a assisté à l'assemblée générale de l'Ifel-NC.

20 MARS 2026

Gestion des déchets

Franck Soury-Lavergne, élu, a participé au nom de la chambre à l'assemblée générale de l'association Coleo, chargée de la collecte et de la gestion des déchets agricoles, à Nessadiou.



La Calédonie séduit les visiteurs du Salon international de l'agriculture

Cette année encore, les chambres consulaires du Pacifique se sont retrouvées au Village du Pacifique, au SIA à Paris du 21 février au 1^{er} mars. Une belle occasion de réaffirmer une feuille de route commune et ambitieuse en faveur de la souveraineté alimentaire des trois territoires, sous l'égide de la Fédération des Chambres d'agriculture et de la pêche du Pacifique (FED-CAPP). Venus nombreux à la rencontre des producteurs de Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et Polynésie française, professionnels et grand public ont partagé des moments d'échange, de découverte et de dégustation, confirmant l'excellence des savoir-faire agricoles du Pacifique.



Le président Jean-Christophe Niaoutou, accompagné des élus Laure Moisson, Grégory Weiss et Jean-Jacques Wejin, a multiplié les échanges institutionnels, ici avec la présidente de l'Assemblée nationale Yaël Braun-Pivet. Ces rencontres ont permis de rappeler les enjeux portés par la FED-CAPP, et plus particulièrement la sécurité alimentaire des territoires insulaires.

Le Village du Pacifique, véritable carrefour des identités et des projets, a accueilli l'assemblée générale de la FED-CAPP. Les lycées agricoles du Pacifique en ont profité pour afficher leur volonté de renforcer leurs coopérations, en particulier autour de la formation et du renouvellement des générations.



Le président de la République, Emmanuel Macron, s'est rendu sur les stands des outre-mer, et plus particulièrement au Village du Pacifique. Les représentants de la FED-CAPP ont ainsi pu lui rappeler un message essentiel : la cohésion des territoires français du Pacifique est un atout majeur pour relever les défis de la sécurité alimentaire, renforcer les filières locales et attirer les jeunes vers les métiers agricoles et de la pêche.



Parmi la production agricole calédonienne mise en avant au Salon, la filière élevage a pu valoriser ses nombreux atouts : qualité de la viande, perspectives d'exportation de génétique et de produits carnés, pratiques respectueuses...



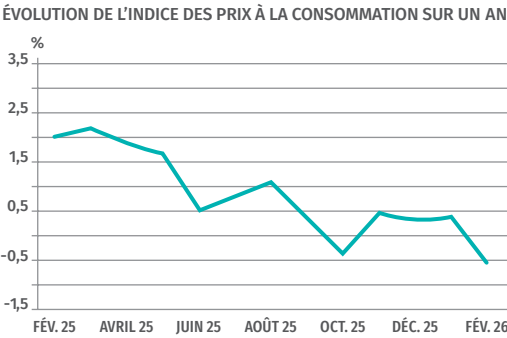
Ce grand rendez-vous a notamment mis en lumière le réseau Bienvenue à la ferme. Porteur des valeurs d'authenticité, de proximité et d'engagement, il illustre le dynamisme des acteurs agricoles locaux (voir article page 41).

INDICATEURS ÉCONOMIQUES

Indices des prix à la consommation - février 2026

Sources : Isee

En février 2026, la Calédonie enregistre une diminution générale des prix qui reculent de 0,9 %, tiré notamment par les services (-1,5 %), l'énergie (-2,1 %) et l'alimentation (-0,2 %). Cette évolution résulte d'un décalage par rapport aux cours internationaux qui, début février, étaient encore orientés à la baisse. La chute du prix des carburants (essence -3,8 %, gazole -5,7 %) atténue temporairement les coûts directs sur certaines exploitations. Toutefois, cette situation est transitoire et ne reflète pas le choc géopolitique en cours.



Zoom sur l'actualité géopolitique

Depuis fin février - début mars, le conflit au Moyen-Orient provoque une explosion mondiale des prix du pétrole, du GNL (gaz naturel liquéfié) et du kérosène, liée aux perturbations du détroit d'Ormuz, par lequel transitent 20 % du pétrole mondial. Le cours du pétrole bondit de 40 %, tandis que le kérosène augmente jusqu'à 140 % à Singapour et 50 % en Europe. Les compagnies aériennes appliquent déjà des surcharges carburant, renchérissant le fret aérien.

Les conséquences pour l'agriculture locale...

La conséquence principale pourrait être une hausse progressive des intrants importés : carburants, lubrifiants, engrais, produits phytosanitaires, aliments du bétail, matériel et pièces détachées. Les intrants énergivores (engrais azotés, produits transformés, matières premières importées) seront particulièrement exposés en raison de l'augmentation du coût du transport. Le rallongement des trajets, la hausse des assurances et les perturbations logistiques internationales renchériront mécaniquement les marchandises arrivant en Nouvelle-Calédonie. La dépendance structurelle du territoire à l'importation rend probable une réaccélération de l'inflation importée entre avril et juin 2026, d'abord via l'énergie, puis l'alimentaire et les intrants agricoles.

Les exploitants devront donc anticiper : une hausse du prix des intrants, des délais logistiques plus longs, une possible augmentation des coûts de production, entraînant une pression sur les marges et la compétitivité des filières locales.

La cellule économique de la CAP-NC demeure mobilisée pour vous accompagner dans l'élaboration ou la révision de vos prévisionnels de production et de trésorerie, ainsi que dans toute analyse nécessaire au pilotage économique de votre exploitation.

Contact : **tél. 24 31 60** - poleressortissant@cap-nc.nc



→ SMAG

(depuis le 1^{er} janvier 2026)

866 F/h
OU 150 684 F
brut/mois (169 h)

→ Prix de l'énergie

mars 2026

Essence :
151,10 F/l
Gazole :
135,30 F/l
Gaz : 4 138 F
la bouteille T13



Le chiffre

-0,1 %

L'indice mensuel des prix d'achat des moyens de production agricole (lpampa) est relativement stable pour l'année 2025.

Source : Isee-NC

Catégories	Dates échéances	Actions	À savoir
Fiscal	30 avril 2026	Dépôt des déclarations des revenus régime du réel simplifié sous format papier	Cette échéance concerne toutes les personnes, y compris les professionnels soumis à un régime fiscal du réel simplifié d'imposition.
		Dépôt de la déclaration nominative des honoraires	Cette échéance concerne toutes les personnes physiques ou morales qui versent des honoraires à un professionnel.
		Dépôt de la déclaration nominative des salaires (DNS)	Cette échéance concerne toutes les personnes physiques ou morales qui versent des rémunérations à un tiers.
		Dépôt de la liasse fiscale et paiement du solde de l'impôt sur les sociétés (IS)	Date limite de dépôt de la liasse fiscale et paiement du solde de l'IS pour les entreprises passibles de l'IS clôturant au 31 décembre.
	19 mai 2026	Échéance télédéclaration de l'impôt sur le revenu (IR) habitants de Nouméa, tous régimes	
Social	26 mai 2026	Échéance télédéclaration de l'IR habitants hors Nouméa, tous régimes	
	30 avril 2026	Déclaration des ressources 2025 - format papier	Pour les professionnels soumis au régime du bénéfice réel ou réel simplifié
	10 mai 2026	Déclaration des ressources 2025 en ligne	

VERS UNE COOPÉRATION ACCRUE AVEC NOS VOISINS POLYNÉSIENS !

Faisant suite à l'accord-cadre signé fin 2025 par les présidents respectifs des gouvernements de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie, une délégation d'une vingtaine de membres s'est rendue à Tahiti du 9 au 13 mars pour identifier des actions concrètes à mettre en œuvre.

Lors de cette mission, la CAP-NC était représentée par Marianna Mati, accompagnée par Alexandre Étuvé. Outre trois membres du gouvernement, la délégation comptait également des représentants de la CCI-NC, du Medef et de plusieurs organisations professionnelles. Économie, énergie, transport, innovation, agroalimentaire, formation professionnelle, agriculture ont été autant de secteurs concernés par les nombreux échanges qui ont émaillé de cette semaine de travail.

Concernant le secteur primaire, les différentes rencontres et visites ont permis de réaliser plusieurs partages d'expérience en termes de gestion sanitaire ou d'expertise technique. Il a aussi été question de formation, plus particulièrement en lien avec

les métiers de la mer pour lesquels la Polynésie française dispose d'un outil performant invitant à imaginer des programmes de stage pour des Calédoniens désireux de tendre vers une professionnalisation de leurs pratiques. Quant aux exportations, il s'agira à l'avenir de pérenniser les initiatives qui ont récemment vu le jour (viande bovine et cerf), tout en cherchant à faire émerger l'export de productions maraîchères (choux, carottes, courgettes, pommes de terre, etc.) pour lesquelles nous connaissons des périodes de forte production susceptible de dépasser la demande locale. Cela sollicite de travailler sur les taxes douanières, le coût du fret aérien, comme le développement des lignes maritimes entre nos territoires. Il convient désormais, au terme de cette



mission, de basculer de la réflexion à la mise en œuvre opérationnelle. Tous les voyants sont au vert et les actions entreprises par la Fédération des Chambres d'agriculture et de la pêche du Pacifique (FED-CAPP) depuis plus d'un an s'inscrivent dans cette dynamique.



STIHL

MOTOPOMPE

- WP 300 - 37 M³/H - 2"
- WP 600 - 63 M³/H - 3"

À partir de :

50150^F_{HT}
61 183 FTTC

CONSTRUISONS NOTRE PAYS, ÉCONOMISONS L'ÉNERGIE

Tel. 28 15 58

www.ducos-quincaillerie.nc



41 95 30



44 35 78



32 23 32



42 55 42



47 62 78



La gestion durable de la ressource en eau, bien commun par excellence, représente un défi de taille pour l'avenir du territoire. C'est pourquoi la mise en place d'un encadrement législatif en faveur de sa préservation, d'une conduite partagée, d'une protection renforcée tant en quantité qu'en qualité et d'un partage équitable entre tous les usagers est indispensable. Si la loi du pays relative au domaine public de l'eau, promulguée en juillet 2025, s'attache à répondre à la plupart de ces enjeux majeurs, il faut reconnaître que les spécificités de l'agriculture - secteur essentiel de la souveraineté alimentaire - n'ont pas toutes été prises en compte, malgré les recommandations émises par la CAP-NC, en concertation avec les OPA (organisations professionnelles agricoles), et accompagnées de propositions concrètes pour défendre les intérêts de la profession. Aussi, pour soutenir les agriculteurs et les préparer au mieux au nouveau cadre réglementaire qui entrera en application mi-juin, la chambre met en place le plan d'action CAP sur l'eau et encourage les bonnes pratiques sur l'usage de l'eau.

L'eau, source d'agriculture

LOI DU PAYS SUR LE DOMAINE PUBLIC DE L'EAU : L'AGRICULTURE EN PREMIÈRE LIGNE

Le 15 juillet 2025, le Congrès a adopté la loi du pays relative au domaine public de l'eau (DPE) de la Nouvelle-Calédonie et à la protection de la ressource en eau. L'arrêté de son application, qui concerne les agriculteurs, a été entériné en décembre dernier par le gouvernement, avec une mise en œuvre à compter de mi-juin. Explications...

La loi du pays vise à définir le DPE en reconnaissant l'eau comme un bien commun, dont la gestion doit prendre en compte l'intérêt général, et ce dans le cadre de la politique de l'eau partagée (PEP). Pour le gouvernement, il s'agit ainsi de définir les usages de l'eau et de renforcer la préservation de la ressource, notamment par l'instauration de périmètres de protection autour des points de prélèvement, la comptabilisation des usages et leur recensement et la mise en place de procédures d'autorisation. La loi propose aussi la création de conseils de l'eau pour chaque bassin versant afin de favoriser la gestion locale et collective au plus près des usagers et des problématiques du terrain grâce à une gouvernance partagée.

PRENDRE EN COMPTE LES SPÉCIFICITÉS DU MONDE AGRICOLE

Le secteur agricole est totalement engagé en faveur d'une gestion durable, collective et équitable de la ressource en eau, fondée sur la responsabilité partagée et la coopération entre toutes les parties prenantes. D'autant que l'agriculture est particulièrement impactée par le changement climatique avec des périodes de sécheresse de plus en plus intenses, des épisodes de fortes précipitations, la problématique de

l'érosion, etc. Et selon les zones, la ressource est déjà en déficit. Ainsi, plusieurs points de l'arrêté de l'application nécessiteraient des éclaircissements, tels que :

- la délimitation du DPE ;
 - les droits des exploitants pour les servitudes d'observation et de mobilité ;
 - la classification des projets et des procédures d'autorisation adaptées aux réalités du monde agricole ;
 - le régime transitoire d'un an pour la régularisation des ouvrages de prélèvement existants ;
 - la gouvernance et le statut des conseils de l'eau ;
 - le déploiement du fonds PEP, alimenté en grande partie par le prélèvement sur deux taxes dédiées au secteur agricole.
- Néanmoins, il faut noter que la Davar, qui est chargée notamment de collecter les déclarations des IOTA (installations, ouvrages, travaux et activités) et d'attribuer les autorisations, a homologué, à la demande de la chambre et des professionnels, la mise en place d'un comité de suivi de l'arrêté d'application auquel la CAP-NC et les OPA participeront. Il permettra de remonter les problèmes rencontrés par les agriculteurs - procédures, seuils, délais, cartographie du DPE... - et, en fonction des informations recueillies sur le terrain, de mieux prendre en compte les particularités du secteur et d'adapter au besoin la réglementation.



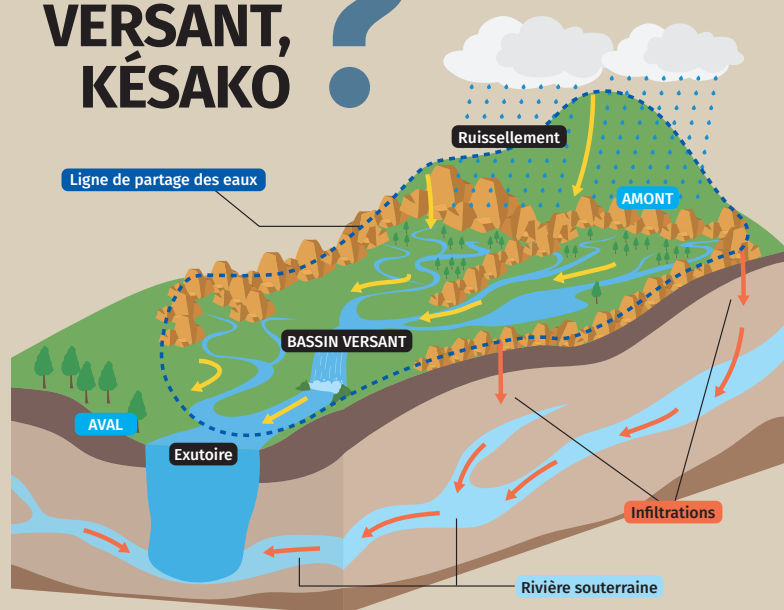
LE DOMAINE PUBLIC DE L'EAU

Selon la loi du pays consultable sur eau.nc, le DPE comprend :

- > **Les cours d'eau d'origine naturelle** alimentés par un bassin versant d'au moins 1 km² ou présentant un écoulement naturel plus de 6 mois par an.
- > **Les lacs connectés à des cours d'eau ou à des eaux souterraines** avec un volume d'eau suffisamment important pour avoir un dépôt de sédiments.
- > **Les sources naturelles ou issues de fouilles**, qui coulent plus de 6 mois dans l'année.
- > **Les eaux souterraines naturelles** situées 6 mois par an sous la surface de sol et présentant une conductivité inférieure à un seuil fixé.

Sont exclus du DPE les cours d'eau, lacs, sources et eaux souterraines situés en terres coutumières, les creeks intermittents, les retenues collinaires et les eaux pluviales.

UN BASSIN VERSANT, KÉSAKO ?



UN BASSIN VERSANT EST UNE ZONE GÉOGRAPHIQUE DANS LAQUELLE TOUTES LES EAUX S'ÉCOULENT, EN SURFACE OU EN PROFONDEUR, VERS UN MÊME POINT DE SORTIE (EXUTOIRE), QUE CE SOIT UNE RIVIÈRE, UN LAC, LA MER OU UNE NAPPE D'EAU SOUTERRAINE. IL SE DÉLIMITE PAR LES LIGNES DE PARTAGE DES EAUX ENTRE LES DIFFÉRENTS BASSINS. CES DERNIÈRES SONT DES FRONTIÈRES NATURELLES CORRESPONDANT AUX LIGNES DE CRÊTE. LA PLUIE QUI TOMBE D'UN CÔTÉ OU DE L'AUTRE DE LA LIGNE DE PARTAGE PEUT ALIMENTER DEUX BASSINS VERSANTS, SITUÉS CÔTE À CÔTE.

LA GOUVERNANCE DE L'EAU EN NOUVELLE-CALÉDONIE

- **Le gouvernement** : gestion du domaine public fluvial hors terres coutumières, protection et gestion de la ressource de l'eau, prévention des risques naturels
- **État** : salubrité publique
- **Autorités coutumières** : gestion des cours d'eau et nappes situés en terres coutumières
- **Provinces** : code de l'environnement, gestion déléguée des cours d'eau et de la ressource
- **Communes** : salubrité publique, adduction en eau potable, assainissement

Pour aller plus loin...

Les textes de la loi du pays relative au DPE et à la protection de la ressource en eau et de l'arrêté d'application sont consultables et téléchargeables sur eau.nc ou davar.gouv.nc. La Davar propose aussi sur son site, davar.gouv.nc, un ensemble de documents pratiques et explicatifs sur la gestion de la ressource en eau liée à la loi de juillet 2025.

CAP SUR L'EAU

Malgré les réserves émises par la chambre et les professionnels sur la loi du pays relative au DPE qui ne prend pas suffisamment en compte les particularités du monde agricole, la CAP-NC reste fortement mobilisée pour soutenir les agriculteurs lors de sa mise en place, via le plan d'action CAP sur l'eau.

Après l'adoption de l'arrêté d'application en décembre dernier, la CAP-NC propose, via son plan d'action CAP sur l'eau, d'accompagner au mieux les exploitants. Il s'agit ainsi de :

- Soutenir opérationnellement la profession agricole face au nouveau cadre réglementaire ;
- Suivre l'évolution de l'arrêté d'application et remonter les éventuels dysfonctionnements opérationnels liés à son application ;
- Tester la mise en œuvre de deux conseils de l'eau à la Foa et Pouembout.

CAP sur l'eau, financé par le fonds PEP, vise à préparer au mieux les agriculteurs au nouveau cadre réglementaire, les soutenir et garantir la défense de leurs intérêts. Pour sa mise en place, le pôle Alimentation et Développement durable (PADD) est en train de recruter une personne dédiée à l'accompagnement sur le terrain. Des réunions de sensibilisation et d'information seront organisées tout au long de l'année : la première tournée se déroulera en avril. Il est également prévu d'installer une permanence pour renseigner, répondre aux questions des agriculteurs et les aider à remplir leurs déclarations IOTA. Enfin, des supports de communication adaptés seront publiés prochainement.

DÉCLARATION DES OUVRAGES SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

À partir de mi-juin, l'arrêté est applicable, soit six mois après son adoption. Une période transitoire d'un an pendant laquelle tous les ouvrages situés sur le DPE qui n'ont pas encore été signalés doivent faire l'objet d'une déclaration



auprès du service de l'eau de la Davar a été accordée aux agriculteurs. Tous les systèmes de prélèvement supérieurs à 1 m³ par jour - captage ou forage - dans les eaux de surface ou les eaux souterraines, les travaux et aménagements réalisés sur les berges, etc. devront y figurer. Ce qui signifie que la première étape pour l'agriculteur est de savoir si son exploitation est bien située sur un bassin versant du DPE et donc s'il doit faire la déclaration ou non. Pour ce faire, la Davar a installé un outil numérique sur geopre : voir encadré ci-contre.

MISE EN PLACE DE CONSEILS DE L'EAU PILOTES

Parmi les actions proposées par la CAP-NC, la création de deux conseils de l'eau sur des bassins versants, l'un à Pouembout, l'autre à La Foa : tous deux seront coanimés par la chambre. Pauline Meuray, responsable du PADD de la CAP-NC, souligne que « si ces conseils de l'eau font partie intégrante de l'expérimentation à mettre en place pour une bonne gestion et un bon usage de l'eau, il est indispensable que tous les agriculteurs de ces zones y adhèrent, étant donné qu'au final, ils sont concernés au premier plan ». Ces opérations pilotes permettront notamment de définir si la

ressource est suffisante et quelles mesures prendre collectivement pour bien la gérer. « Il sera également possible de réfléchir ensemble sur le statut de ces conseils qui doivent être reconnus par arrêté du gouvernement - association, groupement d'intérêt économique (GIE), service de la commune..., la loi étant flexible sur ce sujet », explique Srian Sadimoen, chargée de mission au PADD. À terme, le but est que tous les usagers d'un même bassin versant y participent, « même si l'initiative est portée par la CAP-NC pour que le secteur agricole soit bien pris en compte et consulté pour tout aménagement ou action concernant l'eau et sa gestion ».

La CAP-NC participera aux comités de suivi de l'arrêté afin d'informer la Davar sur l'appropriation par les agriculteurs et quelles sont les problématiques auxquelles ils doivent faire face, notamment au niveau administratif afin de proposer des adaptations des textes si nécessaire.

Pour vous aider à remplir votre déclaration de tout IOTA et vous renseigner sur l'usage du DPE, contactez le pôle Alimentation et Développement durable : tél. 24 31 60 devdurable@cap-nc.nc



EN SAVOIR PLUS SUR LES IOTA À DÉCLARER

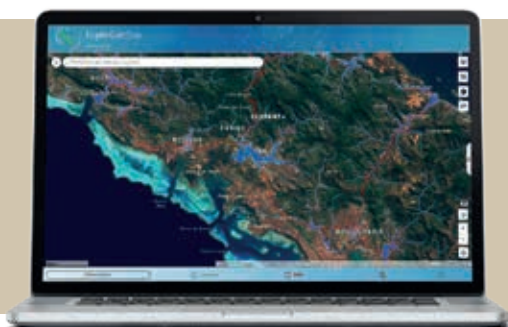
Les déclarations des IOTA (installations, ouvrages, travaux et activités) sont destinées à inventorier tous les aménagements sur le DPE pour améliorer leur gestion et tenir un suivi régulier afin de préserver la ressource en eau et de limiter les impacts des usages.

Les types d'installation à déclarer par les exploitants agricoles :

- > Ouvrages de franchissement : passerelle, pont, radier, passage à gué...
- > Aménagements des berges : digue, enrochement, fascine végétale...
- > Prélèvements d'eau : pompage ou captage
- > Barrage et seuils : barrage, retenue d'eau

Outre la localisation de l'exploitation agricole, il faut également renseigner dans le formulaire une description sommaire de l'usage de l'eau selon 4 classes de prélèvement journalier : > 1 m³, > 10 m³, > 350 m³, > 1 000 m³.

Plus d'infos sur davar.gouv.nc



Utiliser le portail Géorep

LE SERVICE DE L'EAU DE LA DAVAR A MIS EN LIGNE UN EXPLORATEUR CARTOGRAPHIQUE DÉDIÉ À L'EAU. IL PERMET AUX AGRICULTEURS DE SAVOIR SI LE COURS D'EAU SITUÉ SUR LEUR EXPLOITATION APPARTIENT AU DPE ET DOIT DONC FAIRE L'OBJET D'UNE DÉCLARATION POUR AVOIR L'AUTORISATION DE PRÉLEVER LA RESSOURCE EN EAU. **Pour y accéder, rendez-vous sur eau.georep.nc**

LES DISPOSITIFS D'AIDE DU FONDS PEP

Géré par le comité de l'eau auquel participe la CAP-NC, le fonds PEP permet de financer les actions du plan stratégique de la politique de l'eau partagée. Il contribue notamment à accompagner le secteur agricole pour une meilleure maîtrise de la consommation d'eau et à limiter les impacts sur l'environnement.

Plusieurs dispositifs de soutien sont accessibles aux agriculteurs soit sous forme d'appels à projets avec un cofinancement possible jusqu'à 50 % pour des actions en lien avec l'eau à usage agricole, soit pour soutenir des opérations d'entretien et de gestion des cours d'eau relevant du DPE. Parmi les actions éligibles : entretien, aménagement et dépollution des cours d'eau, restauration de bassins versants, installation de compteurs d'adduction ou cuves de récupération d'eau de pluie, constitution de conseils locaux de l'eau et diagnostics de bassins versants... Les conseils de l'eau peuvent également bénéficier d'un soutien financier.



L'entretien des berges et leur aménagement peuvent être financés par le fonds PEP, soit en partie, soit en totalité.

La CAP-NC a publié une fiche qui recense l'ensemble des barèmes d'intervention de fonds PEP : tapez cap-nc.nc et cliquez sur la rubrique "Se documenter" Et pour en savoir plus, consultez le site eau.nc



BIEN GÉRER L'EAU AGRICOLE

Garant de la souveraineté alimentaire, le secteur agricole est particulièrement dépendant de la ressource en eau. Sa disponibilité est fortement perturbée par le changement climatique, avec des conséquences sur l'agriculture et les écosystèmes. La maîtrise de l'eau est plus que jamais un enjeu d'actualité pour pérenniser une agriculture productive, économiquement rentable et adaptée aux conditions agroclimatiques.

L'ACCÈS À L'EAU

Il existe différentes solutions pour assurer l'accès à l'eau sur les parcelles agricoles. Le choix dépend de la situation de l'exploitation : localisation, surface, cultures implantées, etc.

- **La retenue collinaire** : récupération de l'eau de pluie et stockage dans un lac artificiel. Selon le contexte (pente, couverture végétale, etc.), 10 à 30 % des eaux pluviales peuvent être collectées.
- **Le forage** : prélèvement des eaux souterraines.
- **Le captage en cours d'eau** : par gravité - le plus économique car il ne nécessite pas d'énergie - ou via une pompe immergée ou installée en bord de rivière.

FAVORISER LES PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES

Les pratiques agroécologiques, comme l'agroforesterie, la simplification du travail du sol, l'usage de couverts végétaux et la diversification des cultures permettent non seulement de limiter l'érosion, le ruissellement et l'évaporation et de lutter contre les inondations et la saturation en eau des sols, mais aussi d'améliorer la structure et la vie du sol, sa fertilité, la biodiversité, la diversification et la productivité.

Enfin, pour une bonne maîtrise de l'eau, réaliser le bilan hydrique de son exploitation permet de suivre les besoins en eau d'une culture en fonction de son cycle et des conditions météorologiques. Ils peuvent être assurés naturellement par la pluie ou artificiellement par l'irrigation.

Un manuel d'agroécologie, édité par la CAP-NC avec ses partenaires, et des fiches techniques sur la gestion de l'eau, réalisées dans le cadre de PROTEGE, sont téléchargeables sur cap-nc.nc, rubrique "Se documenter".



COMPRENDRE LES BESOINS EN EAU DES CULTURES

Toutes les cultures ont besoin d'eau, mais leurs niveaux de consommation varient considérablement. L'eau constitue un élément fondamental du fonctionnement physiologique des plantes, et connaître précisément leurs besoins hydriques est indispensable pour optimiser la conduite culturale.

Ils évoluent en fonction de plusieurs facteurs :

- La variété cultivée ;
- Les conditions climatiques et l'évapotranspiration ;
- La nature du sol ;
- Le stade de développement de la culture.

Pour calculer le besoin en eau, consulter la fiche technique **Bien irriguer ses cultures hors sol** qui peut s'appliquer à tout type de culture sur cap-nc.nc

STRESS HYDRIQUE ET RENDEMENT

Le stress hydrique peut avoir un impact direct sur les rendements. Selon son stade de développement, une plante peut présenter une tolérance plus ou moins importante à un déficit d'eau et supporter une légère restriction sans compromettre sa productivité.

L'IRRIGATION DÉFICITAIRE : UNE APPROCHE DE PLUS EN PLUS ÉTUDIÉE

Face aux enjeux de gestion durable de l'eau, l'irrigation déficitaire est de plus en plus explorée. La technique consiste à fournir l'eau uniquement aux stades où la plante en a le plus besoin, tout en réduisant les apports aux périodes où elle peut tolérer un déficit. Cette approche exige une connaissance fine des besoins en eau de chaque culture ainsi que des effets du stress hydrique selon les phases de croissance.

CONSOMMATION MOYENNE EN EAU PAR CYCLE DE CULTURE

Type	Culture	Consommation moyenne (mm)	Durée moyenne de cycle (jour)
Céréales	Sorgho	550	105
	Soja	575	115
	Maïs grain	650	125
Grandes cultures	Oignon	450	105
	Pomme de terre	600	135
	Chou	440	115
	Carotte	825	95
	Squash/citrouille	300	105
Légumes	Tomate	500	120
	Courgette	450	55
	Salade	375	37,5
	Concombre	425	105
Tubercules	Manioc	1500	285
	Patate douce	550	105
	Igname	1400	225

Les données présentées dans le tableau constituent de grandes tendances et donnent principalement des ordres de grandeur.

BIENTÔT DISPONIBLES **IDROFOGLIA**

Enrouleurs Turbopompes G3
& Motopompes ST1

IDROFOGLIA

QUIVOGNE

Gyrobroyeurs gamme BL
4 modèles disponibles
de 1m80 à 3m50

**Lot de pièces d'usure OFFERT
pour l'achat d'un gyro**

AGRI
IMPORTNC



Mathieu: 72.22.30 - 46.68.68



contact@agri-import.nc



41 Ziza Paita



Agri Import Professionnel NC


**EN
BREF**

Retour sur l'assemblée générale du SQA



L'AG du Syndicat de la qualité avicole s'est tenue le 12 mars au lycée Do Neva de Houaïlou, réunissant une trentaine de participants. Cette rencontre a été l'occasion de présenter le bilan des actions menées l'an dernier ainsi que les perspectives pour 2026. Plusieurs axes structurants ont été abordés, notamment la question des importations d'œufs à couvrir, l'organisation de journées techniques à destination des professionnels, ainsi que la consolidation des partenariats entre adhérents, en particulier entre éleveurs et provendiers. La démarche de labellisation Certifié authentique a également fait l'objet d'échanges, confirmant la volonté du SQA de renforcer la qualité et la reconnaissance des productions avicoles locales.

Syndicat de la qualité avicole :
tél. 78 95 04 - jmetua@cap-nc.nc



Un nouveau bureau au GFA

Lors de l'assemblée générale du groupement des fermes aquacoles qui réunit 19 fermes et 3 éclosiers, un nouveau bureau a été élu pour une durée de deux ans. Sa composition est la suivante :

- Président : **John Kuhn**
- Vice-président : **Frédéric de Maneville**
- Trésorier : **Michel Bull**
- Secrétaire : **Patrick Forest**
- Membres actifs : **Yannice Martin et Thomas Beyneix**

Plus d'infos
GFA : tél. 74 93 98 - gfanc@mls.nc



La génétique bovine calédonienne à l'honneur au SIA

Lors du Salon international de l'agriculture à Paris, la province Sud et le pôle Animal de la CAP-NC ont rencontré la délégation aux filières génétiques animales de FranceAgriMer pour travailler ensemble sur les étapes à l'export de la génétique bovine calédonienne. Certificat sanitaire, agrément du centre de collecte de semences et d'embryons, reconnaissance des installations... Ce sont les conditions nécessaires que l'Upa bovine doit obtenir pour exporter vers l'Hexagone et les territoires ultramarins. Cet enjeu est stratégique et permettra de donner de nouvelles perspectives à la filière, notamment en devenant une base avancée et une référence de la génétique bovine française dans le Pacifique. Par ailleurs, la CAP-NC, en collaboration avec GDS France (groupements de défense sanitaire), a profité de ce déplacement pour rencontrer les autorités des principales instances en lien avec la technique, les aspects réglementaires et l'économie de la génétique bovine : la Direction générale de l'alimentation (DGAL), les ministères des Outre-mer et de l'Agriculture, Races de France, Chambres d'agriculture de France...

Vente annuelle de bovins à Nessadiou

Le 25 mars, le pôle Animal de la CAP-NC a organisé sa vente annuelle de bovins à Nessadiou. Les éleveurs ont pu acquérir des vaches gestantes et des taureaux Belmont Red.



À noter sur vos agendas

→ **Vendredi 3 avril :**
assemblée générale du GEPR-NC
Renseignements : tél. 70 14 53
contact@gepr.nc



→ **Vendredi 24 avril :**
assemblée générale de l'Upa bovine
Renseignements : tél. 35 30 10
contact@upa.nc



Apicult'Or !

Nom : Patrick Leblanc

Âge : 49 ans

Activité : apiculteur

Où : Lifou

Et aussi : marié, 2 enfants



Qu'est-ce qui vous a conduit à exercer ce métier d'apiculteur depuis 2009 ?

Quand j'arrive en Nouvelle-Calédonie en 2006, c'est pour rendre visite à mon frère, sans intention d'y prendre racine. Mais, comme beaucoup, moi le Bourguignon, je tombe amoureux de ce pays. Assez vite, j'ai une envie de reconversion, de pratiquer un métier en lien avec cette nature. Lors d'un stage d'initiation à l'apiculture à Lifou, j'ai eu un déclic. Je suis séduit par le monde des abeilles dont je ressens la profondeur. C'est parti comme ça. Après une formation au CPA*, à Boghen, je me suis lancé. J'ai aujourd'hui 90 colonies et je suis certifié Bio Pasifika depuis 2016.

Avez-vous autour de vous un proche qui a fait figure de modèle ?

Mon père, qui était, durant sa vie professionnelle, artisan boucher-charcutier, en Bourgogne d'abord, dans le Jura ensuite, m'a transmis le goût de l'effort, de la rigueur dans le travail et celui de l'indépendance. Toutes choses qui font partie de mon quotidien d'apiculteur.

Quelle est votre plus grande source de plaisir dans votre métier ?

Le travail en plein air, la polyvalence des tâches et le contact quotidien avec l'insecte. J'aime observer le comportement des colonies, leur évolution. Après plus de 15 ans de pratique, il y a toujours une part de mystère. Je continue à faire des découvertes chaque année, à progresser. Et, du fait des changements climatiques, les saisons sont différentes. Nous devons composer avec un décalage des récoltes du fait de floraisons décalées.

Quel métier auriez-vous aimé ou pu faire si vous n'étiez apiculteur ?

J'ai été cuisinier et j'aimais ce métier, mais c'est trop contraignant. Être cuisinier, c'est accepter de travailler quand les autres ne travaillent plus ! Cela dit, entre cette expérience, d'autres dans le domaine du commerce alimentaire, le métier de mon père et mon activité actuelle de producteur, on peut dire que notre famille évolue dans les métiers de bouche d'amont en aval...

Qu'aimeriez-vous transmettre à un jeune qui viendrait prendre votre relève ?

Le respect des insectes, le souci des bonnes pratiques, et le fait qu'il faut savoir se contenter de ce que la nature nous offre.



Quel est le principal obstacle que vous avez dû affronter jusqu'à présent ?

Outre les phénomènes cycloniques qui impactent tous les métiers agricoles, je conserve en mémoire l'intoxication dont ont souffert plusieurs de mes colonies en 2017. Je les voyais revenir au rucher fatiguées, avec un comportement alarmant. J'ai tiré la sonnette d'alarme. Il s'agissait de faire œuvre de prévention vis-à-vis des collègues. Des recherches ont été faites, mais on ne sait toujours pas ce qui s'est passé. Sans doute une fleur néfaste aux abeilles, avec une floraison périodique. Cela reste un mystère.

De quoi êtes-vous le plus fier dans votre vie professionnelle ?

Des multiples récompenses obtenues depuis 15 ans. La première, c'était à la Foire de Bourail en 2009, lors de la première participation de miels des îles. Au concours général agricole, j'obtiens une première médaille d'or en 2018, puis le prix d'excellence en 2021. Et d'autres depuis. J'ai également été primé à plusieurs reprises [argent et or] au concours des miels de France, qui se tient en amont du Salon international de l'agriculture, dans la catégorie tropical rare.

Quel regard portez-vous sur votre avenir d'apiculteur ?

Avec une production qui oscille entre 2 et 3 tonnes par an, il n'est pas facile d'exporter sous notre marque, Le miel de la jungle, mais c'est bien notre ambition. Je ne veux pas exporter sous la forme de vrac. Je veux conserver la maîtrise du produit final.

Quel est votre outil le plus précieux ?

La réponse pourra paraître étrange mais ce sont mes yeux car, en apiculture, l'observation est très importante. Il faut savoir analyser en permanence le comportement des colonies. Et le matériel, ça se remplace, pas les yeux !

* CPA : Centre de promotion de l'apiculture

LE FOUET DU STOCKMAN : UN LOGICIEL PUISSANT POUR ALLER DE L'AVANT



Une des priorités de la Charte bovine version 2.0 était la mise en place d'un outil de suivi des coûts de production, pour notamment calculer le prix de vente de la viande. C'est fait depuis mi-2025. Focus sur cet outil, véritable « coup de fouet » pour les éleveurs bovins.



Au départ conçu pour déterminer les coûts de production et le prix de la viande bovine, le nouveau logiciel de suivi des acteurs de la Charte bovine s'avère être un dispositif puissant qui permet également aux éleveurs de déterminer leur stratégie de développement et de faire des choix d'investissement et de rentabilité. D'où son nom très symbolique : le fouet du stockman.

UN OUTIL FINANCÉ PAR LE SEBNC

Sa conception est le fruit d'un travail collaboratif entre les services de la province Sud - qui avait déjà développé une calculatrice - et les différents acteurs de la filière bovine. « Partant du travail de la province Sud, explique Vincent Galibert, responsable du pôle Animal de la CAP-NC, le prestataire, financé par le syndicat des éleveurs bovins de Nouvelle-Calédonie, a élaboré ce logiciel pour optimiser les performances des élevages, créer des simulations de coûts de production en fonction de nombreux paramètres. Il traite à la fois l'aspect technique, mais aussi économique d'un élevage pour des actions et des solu-

tions de performance et de rentabilité. » En effet, le fouet du stockman prend en compte tous les types d'élevage de bovins (naisseur, engraisseur) et de nombreuses données comme les choix techniques (alimentation), le type de terre (location, foncier), les emprunts, la capacité d'investissement et les choix économiques (recettes à partir de l'élevage, productivité des troupeaux).

POUR DE NOUVELLES STRATÉGIES ET POLITIQUES

« C'est un outil de simulation pour les éleveurs, souligne Samuel Prevost, directeur de l'IVNC (Interprofession viande), mais au-delà c'est aussi un outil de politique agricole. Aujourd'hui, par exemple, on sait que l'activité d'élevage de bovins ne peut financer à court terme l'achat du foncier nécessaire. Ce logiciel permet d'évaluer le coût de production et de choisir les orientations techniques. C'est très utile notamment en matière de développement et renouvellement des générations. » C'est d'ailleurs un projet suivi et validé par la Davar. Le logiciel est opérationnel depuis l'année dernière. Les experts techniques de l'IVNC, la Davar, la CAP-NC, l'Adraf et

l'Agence rurale ont été formés à son utilisation. L'objectif aujourd'hui est d'élargir son utilisation. « Actuellement, poursuit Vincent Galibert, les acteurs de la Charte bovine travaillent pour rendre l'outil plus accessible aux techniciens accompagnant les éleveurs dans l'élaboration de leur business plan. » En ce sens, les banques sont aussi intéressées. « C'est un outil mis à disposition des partenaires, précise Guy Monvoisin, président du SEBNC, pour le bien des éleveurs. »

À l'aide des paramètres de ce logiciel performant, un indice Ipampa-NC¹ spécifique au bovin pourrait être utilisé par les services de la Davar et l'Isee². « Cet indice, indique Samuel Prevost, permettrait de calculer de façon objective le coût de production moyen des viandes bovines, en prenant une référence moyenne des postes de charges qui varient selon les types d'élevage. » Autre effet induit : le logiciel permet aussi une harmonisation des pratiques, de comparer plus facilement les résultats notamment techniques des cheptels pour conseiller et aider les éleveurs. « Les bases de données des élevages suivis ont été essentielles pour dévelop-

per cet outil précis. Cela pourrait permettre de modéliser des stratégies et des pratiques pour les 550 éleveurs locaux et gagner en productivité. »

Dans un environnement aujourd'hui difficile et tendu, soumis aux aléas mondiaux, « c'est un véritable coup de fouet pour l'élevage calédonien », un outil d'aide à la décision « pour produire plus et moins cher ». Alors prochaine étape pour le comité technique de la Charte bovine : nommer des référents du logiciel et mettre en place des actions de communication pour sensibiliser les acteurs de la filière bovine.

¹ C'est l'indice des prix d'achat des moyens de production du monde agricole calédonien, que sont les biens et services utilisés pour une exploitation agricole : énergie et lubrifiant, entretien et réparation, aliments des animaux, semences et plants.

² Institut de la statistique et des études économiques de la Nouvelle-Calédonie

Plus d'infos

Charte bovine - pôle Animal de la CAP-NC

Tél. : 44 52 45

poleanimal@cap-nc.nc

Le nouvel outil de suivi des acteurs de la Charte bovine s'avère être un dispositif puissant qui permet aux éleveurs de déterminer leur stratégie de développement et de faire des choix d'investissement et de rentabilité.

LES AXES PRIORITAIRES DE LA CHARTE BOVINE

- Proposer un plan de sauvegarde de la filière
- Orienter la production pour répondre aux besoins du marché
- Améliorer les circuits d'écoulement
- Développer l'export viande
- Renforcer l'export de génétique
- Augmenter les performances en élevage
- Déployer de nouveaux services pour créer de la valeur ajoutée



Signée fin 2022, la charte bovine 2.0 réunit les partenaires de la filière : gouvernement, haut-commissariat, provinces, Adraf (Agence de développement rural et d'aménagement foncier), Agence rurale, CAP-NC, Upa bovine, IAC (Institut agronomique néo-calédonien), Ocef, GTVNC (groupement technique vétérinaire), IVNC, syndicat des éleveurs bovins (SEBNC).



BOOSTEZ VOTRE CHANTIER

NOUVEL ARRIVAGE !

Minipelle
JCB 25Z

GRAND DESTOCKAGE

Tractopelle
JCB 3CX



Contactez votre conseiller : NATHAN PIRODDI - 77.37.69 - npiroddi@cph.nc



POIDS LOURDS & ENGINS
Showroom 41.41.77 | S.A.V 41.40.72 | Rond-point Almameto PK6

Construisons notre pays,
économisons l'énergie.

SANTÉ DES RUMINANTS : UNE FORMATION SUR LA MÉTHODE 5mVet À NESSADIOU

Du 23 au 27 février, le Dr vétérinaire et agronome Pierre-Emmanuel Radigue est intervenu en Nouvelle-Calédonie pour former 14 techniciens à la santé des ruminants dans les systèmes d'élevage à l'herbe. Organisée par la CAP-NC et financée par l'IFAP (Institut de formation à l'administration publique), cette formation s'est déroulée à la station d'élevage de Nessadiou.

« Cette formation fait suite aux premières initiations organisées en mai 2023 sur le territoire, qui avaient déjà réuni techniciens, vétérinaires et éleveurs », commence Yoann Kerhouas, ingénieur conseil à la Chambre d'agriculture et de la pêche. Mais cette fois-ci, le Dr vétérinaire Pierre-Emmanuel Radigue s'est déplacé en personne. Reconnu en Europe pour ses travaux sur l'approche globale de la santé animale (voir encadré), l'expert est à l'origine de la méthode 5mVet. Elle repose sur une vision systémique et dynamique de l'élevage, qui relie étroitement le sol, les plantes et l'animal. Mieux connaître la situation et les interactions entre ces différents éléments permet d'améliorer la santé des troupeaux et la performance des élevages. « Dans les systèmes calédoniens, où les ruminants sont élevés presque exclusivement à l'herbe et sur des pâturages souvent naturels, cette approche prend tout son sens. Les animaux dépendent directement de la qualité des sols et des fourrages disponibles. Une plante bien nourrie par un sol vivant contribue directement à la santé de l'animal », explique Yoann Kerhouas. Dans ce contexte, les spécificités locales constituent à la fois un défi et un atout. L'élevage agrosylvopastoral local est un mode de production parfois perçu comme peu productif, mais qui présente de nombreux avantages. « Ce mode d'élevage est pour nous le plus vertueux pour les animaux, l'environnement et les consommateurs ».

UNE HERBE RICHE EN SUCRE

La méthode 5mVet s'appuie sur cinq piliers de la santé : l'hydratation, la nutrition, l'intégrité physique, l'environnement et le bien-être. À l'œil nu ou à l'aide d'un outil simple, le réfractomètre, l'éleveur peut déjà obtenir de précieuses informations sur la santé de son cheptel. Le réfractomètre permet d'évaluer le niveau



Le Dr vétérinaire et agronome
Pierre-Emmanuel Radigue

d'hydratation et le taux de sucre dans les plantes ou l'urine des animaux. Cet indicateur renseigne sur l'énergie disponible dans les fourrages et son niveau d'utilisation par le bovin. Une herbe suffisamment riche en sucre contribue à l'équilibre nutritionnel des animaux et à leur bon fonctionnement métabolique. À l'inverse, un fourrage pauvre en énergie peut révéler un déséquilibre dans le sol ou une photosynthèse insuffisante des plantes. « Les vaches ont un objectif : manger assez d'énergie pour vivre aujourd'hui jusqu'à demain ! Elles recherchent à chaque coup de dent le maximum de sucre produit par les

plantes. Face à des fourrages inférieurs à 8 % de Brix [Mesure de la densité et de la concentration en sucre, ndrl], elles goûtent et passent leur chemin pour trouver une meilleure herbe », détaille l'ingénieur.

TENDANCE À L'ACIDIFICATION

Un pâturage sain repose sur une bonne structure et une activité biologique active. Les déjections des bovins, les plantes par leurs racines, leurs tiges et feuilles rapportées au sol par piétinement ou gyrobroyage nourrissent les microorganismes du sol (bactéries, myco-

rhizes, protozoaires), qui contribuent à leur tour à la nutrition et à la qualité des fourrages. Ce cercle vertueux constitue la base d'un système d'élevage durable et performant. Cependant, certains déséquilibres peuvent apparaître. « Les sols des pâturages calédoniens ont une tendance à la compaction et à l'acidification, ce qui limite le fonctionnement biologique du couple sol-plante », observent l'ingénieur de la CAP-NC et le vétérinaire Pierre-Emmanuel Radigue. Dans ces conditions, « la disponibilité en calcium et en phosphore dans les fourrages ne permet pas toujours de couvrir les besoins alimentaires des animaux ». D'où l'intérêt d'une supplémentation minérale et d'un travail parallèle sur l'amendement des sols.

AMÉLIORER LES PERFORMANCES

Pour les filières bovines calédoniennes, ces enjeux sont particulièrement importants. « Dans les élevages locaux, une vache sur trois ne produit pas de veau dans l'année. Les éleveurs aimeraient plutôt avoir un chiffre autour de neuf vaches gestantes sur dix », constate Yoann Kerhouas. Une réalité du modèle extensif qui représente une perte de productivité et de revenus. « En améliorant la gestion du pâturage, l'équilibre alimentaire et la qualité de l'abreuvement, les éleveurs peuvent espérer améliorer sensiblement les performances de reproduction et augmenter leur production globale sur leurs fermes », estime Pierre-Emmanuel Radigue. Les premiers tests réalisés par des éleveurs portent notamment sur une complémentation énergétique autour de la période de reproduction des vaches et sur la minéralisation des animaux tout au long de l'année. Ces conseils issus des diagnostics de 2023 apportent déjà des résultats encourageants et ouvrent des pistes d'action pour accompagner les éleveurs des filières bovine, ovine et caprine vers des systèmes toujours plus performants et durables.

Plus d'infos

Pôle Animal de la CAP-NC
Groupe de défense
sanitaire-animal
Tél. : 44 52 45
gds-a@cap-nc.nc



En améliorant la gestion du pâturage, l'équilibre alimentaire et la qualité de l'abreuvement, les éleveurs peuvent espérer améliorer sensiblement les performances de reproduction et augmenter leur production globale sur leurs fermes.



Pendant une semaine, les techniciens ont alterné théorie et pratique, pour une approche globale de la santé par des mesures sol/plante/animal.

L'ŒIL, LE PREMIER OUTIL

En analysant différents paramètres, les éleveurs peuvent identifier les causes de certains déséquilibres dans les troupeaux. L'idée étant surtout de prévenir l'apparition de maladies en agissant sur l'alimentation, l'eau et la qualité du milieu dans lequel évoluent les animaux. « L'observation reste l'un des premiers outils. L'œil de l'éleveur permet déjà de détecter certains signaux : posture des animaux, état du poil, aplombs, qualité des bouses ou comportement général du troupeau, explique Yoann Kerhouas. Ces indicateurs simples donnent souvent de précieuses informations sur l'état de santé global. »

LES 5 PILIERS DE L'APPROCHE GLOBALE POUR LES ÉLEVAGES DE RUMINANTS

- L'hydratation : quantité et qualité de l'eau
- La nutrition : équilibre énergie (C) / protéines (N)
- L'intégrité physique (squelette, articulation, muscle) : équilibre acido-basique, macroéléments
- L'environnement des animaux et l'espace sylvopastoral non pollué
- Bien être : statut d'oxydoréduction, hormonal...



L'éleveur peut surveiller facilement l'état de santé de son cheptel grâce à différents outils de terrain.

Cot, cot, codec !

Nom : Myriam Gallois

Âge : 50 ans

Activité : éleveuse de poules pondeuses

Où : Entre Nouméa, La Tamoia et Houaïlou



Depuis quand êtes-vous éleveuse et qu'est-ce qui vous a conduit à exercer ce métier ?

J'ai démarré cette activité en 2013, à La Tamoia déjà. J'étais urbaniste dans un cabinet d'études avant. J'en ai eu marre de travailler sur des projets qui n'aboutissaient pas du fait des remises en question politique à chaque cycle électoral. Après 12 ans passés dans un bureau, j'avais envie de travailler en plein air et au contact d'animaux. J'avais aussi le désir d'être actrice de la construction de mon pays et de contribuer à une alimentation saine.

Quelle est votre activité ?

J'ai un élevage de poules pondeuses, des Isa-Brown, et je suis donc productrice d'œufs. Quand je récupère les poules, elles ont un jour. C'est important de les avoir aussi jeunes. Comme pour des enfants, il faut entamer immédiatement leur éducation en quelque sorte ! J'ai eu jusqu'à 700 poules. Le 13 mai 2024 est passé par là. Je n'ai pas eu le choix. Aujourd'hui, j'ai un cheptel de 400 poules. C'est insuffisant pour en vivre correctement naturellement, mais je suis heureuse de poursuivre cette activité.

Quelle est votre plus grande source de plaisir dans votre métier ?

Travailler en extérieur avec des animaux. J'ai commencé par le maraîchage mais c'était difficile. J'ai connu des épisodes pluvieux compliqués dès le démarrage. Mon frère m'a conseillée de me tourner vers les poulets de chair, mais je savais que ce n'était pas fait pour moi. Je ne me voyais pas donner la mort à des animaux. C'est ainsi que j'ai choisi la voie des poules pondeuses.

Quel métier auriez-vous aimé ou pu faire si vous n'étiez pas éleveuse ?

Plein de choses ! J'aurais aimé être volcanologue, paléontologue, vétérinaire rural... J'ai obtenu un Deug de géologie en Nouvelle-Calédonie avant de me rendre dans l'Hexagone, à Toulouse, où j'ai passé une maîtrise de géologie, option paléontologie des vertébrés.

Quel est le principal obstacle que vous avez dû affronter jusqu'à présent ?

Le foncier agricole est trop cher pour devenir propriétaire.

C'est un obstacle redoutable. Je suis donc toujours locataire des terres sur lesquelles j'élève mes poules.

Exercez-vous un autre métier en parallèle de celui d'éleveuse ?

Depuis quelques années, j'ai le plaisir d'être enseignante en productions animales (aviculture, apiculture) au lycée agricole Do Neva, à Houaïlou. J'interviens principalement dans les classes de CAP.

De quoi êtes-vous le plus fier dans votre vie professionnelle ?

De ma capacité d'adaptation et de réinvention justement, à titre professionnel. J'ai été urbaniste, je reste agricultrice et je suis fière de pouvoir désormais transmettre du savoir et des connaissances dans le cadre de mes fonctions d'enseignante. Ça demande une capacité importante à sortir de sa zone de confort, un parcours comme le mien.

Quel est votre rêve quant à votre activité d'éleveuse ?

J'aimerais être totalement autonome pour le renouvellement de mes poussins et pour leur alimentation. C'est envisageable sur le long terme. En revanche, ça sollicite un changement de race. Les poules hybrides ne sont pas adaptées à une telle ambition.

En quoi la Chambre d'agriculture et de la pêche vous a été utile ?

La chambre m'a permis, et me permet encore, d'avoir accès à un formidable réseau et m'a donné la chance, via PROTEGE et d'autres projets, de faire des rencontres formidables et enrichissantes.

Quel est votre outil le plus précieux ?

Ce n'est pas un outil, c'est mon fourgon ! C'est une de mes maisons ! Je ne pourrais pas m'en passer.

Avec quelle personnalité calédonienne aimeriez-vous parler de votre métier ?

Je n'ai pas de nom en tête, mais j'aimerais bien pouvoir discuter avec quelqu'un dont le métier est de réglementer. Je suis plutôt bien placée pour mesurer la différence qu'il y a entre travailler derrière un bureau et les métiers agricoles.

PARTS 101 FOURNISSEUR DE PIÈCES DÉTACHÉES

ENGINS MINIERS • ENGINS DE TRAVAUX PUBLICS • MATÉRIEL AGRICOLE • INDUSTRIE
DISTRIBUTEUR ET REVENDEUR AUTORISÉ

Broyeur pour
mini-pelle 1,5 T à 10 T
à partir de
344 715 F HT*

Godet Cribleur CM
pour mini-pelle 5 T à 7 T
à partir de
907 515 F HT*

Élévateur diesel
3T
2 110 500 F HT*

Mini-pelle Dig Dog
1,8 T à 3,9 T
à partir de
1 399 965 F HT*

Moteur KUBOTA D1105
Chenille caoutchouc
Godet standard 400 mm
Godet standard 200 mm
Godet de curage 1000 mm
Ligne hydraulique
pour outillage

Hauteur de levage 4500 mm, 3 mats, moteur Isuzu C240,
positionnement des fourches par système hydraulique.

FINANCEMENT POSSIBLE GRÂCE À NOS PARTENAIRES.

*Offre promotionnelle limitée, applicable sur l'ensemble du matériel présenté. Hors frais de participation et de mise en service.
Offre réservée aux professionnels. Éligibilité au dispositif de financement alternatif (OFEOA) sous réserve d'acceptation
du dossier par le cabinet de financement INTER-INVEST OUTIL'IMER.
Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.
Montant limité des stocks disponibles. Plus d'informations et conditions en concession. Offre valable jusqu'au 31/12/2024. Photos non contractuelles.

8 RUE BANUELOS - DOCK A05 - DUCOS - MOB : 719 111 - 754 000 - CONTACT@PARTS.NC - WWW.PARTS.NC



**EN
BREF**



Matinée technique soja : une première dynamique lancée

Le 4 mars, une vingtaine de participants se sont réunis à l'occasion d'une matinée consacrée au soja, organisée dans le cadre du projet Resalim par la CAP-NC, la Technopole et la province Sud sur l'exploitation de David Perrard, à Boulouparis. Au programme : visite d'une parcelle et approfondissement des connaissances autour de la culture du soja. Les échanges ont été riches, abordant des thématiques clés telles que l'itinéraire technique, la fertilisation, la gestion phytosanitaire et les enjeux énergétiques liés aux grandes cultures. Au-delà des aspects techniques, cette matinée a favorisé le partage d'expériences entre producteurs et partenaires, contribuant à faire avancer la réflexion autour du développement d'une filière soja, voire oléo-protéagineuse, locale. Deux autres rendez-vous viendront compléter cette dynamique : une session en province Nord lors de la récolte, suivie d'un autre en province Sud dédiée à la post-récolte.

Focus sur les substrats locaux à Pouembout



Une journée technique sur les substrats en pépinière s'est tenue à Pouembout, à l'initiative de l'association Hortineva avec l'appui de la CAP-NC et de Valorga, le 25 février. Cette animation, soutenue par le gouvernement et l'Agence néo-calédonienne de la biodiversité (ANCB), a réuni plusieurs pépiniéristes autour d'échanges techniques sur les substrats locaux. Les discussions ont porté sur la composition et la qualité des substrats, les possibilités d'approvisionnement en ressources locales, ainsi que les problématiques sanitaires rencontrées en pépinière. Cette rencontre a également permis de partager des retours d'expériences et d'identifier des pistes d'amélioration des pratiques. Une fiche technique de vulgarisation sur les substrats en pépinière est actuellement en cours de rédaction et sera prochainement mise à disposition des professionnels.

Association Hortineva : tél. 79 83 38
tech.hortineva@gmail.com

L'horticulture pour tous Le mussaenda



Quand on voit un mussaenda en couleur, on pense que ses grandes parties roses, blanches ou rouges sont les fleurs... Raté ! Ce sont des bractées, c'est-à-dire des feuilles modifiées. Les vraies fleurs sont jaunes et situées au centre. Résultat : la couleur reste souvent plus longtemps sur la plante qu'une floraison classique. Ici, c'est un arbuste facile à cultiver, qui supporte bien la chaleur une fois installé. Il doit être taillé une fois par an, après la floraison (vers mars-avril) pour le remettre en forme. Les branches doivent être raccourcies d'environ un tiers pour qu'il puisse conserver une structure aérée. Haut de 1,5 à 3 m, il fonctionne bien en massif avec des plantes au feuillage marqué comme les cordylines, crotons ou hibiscus. Il peut aussi se cultiver en grand pot avec un substrat riche et drainant. On trouve facilement le mussaenda chez les pépiniéristes locaux. N'hésitez pas à leur demander conseil !

Machinisme agricole La PMA forme les alternants du CFA

Début mars, Léon Waute, technicien de la plateforme de machinisme agricole de la CAP-NC à Maré, a consacré une semaine à former les alternants de 2^e année du CAPa Jardinier-paysagiste. La formation était consacrée à l'entretien et la réparation du petit matériel agricole pour leur apprendre les bons gestes et comment prolonger la durée de vie des outils.

+ d'infos : Plateforme de machinisme agricole de la CAP-NC
Antenne à Pouembout :
tél. 47 30 46 - lzinni@cap-nc.nc
Antenne à Maré : tél. 45 13 12
lwaut@cap-nc.nc



MALADIE DES CULTURES

→ Acarioses sur tomate et cucurbitacées

Provoquées par des acariens microscopiques au cycle de quelques jours, les acarioses produisent de nombreuses générations durant la culture. Elles attaquent les jeunes tissus, les feuilles et les fruits entraînant un ralentissement, voire un blocage, de la croissance. Les infestations sont favorisées par les conditions chaudes et sèches, fréquentes sur la côte Ouest. Les plantes en stress hydrique ou exposées au vent sont plus sensibles. La dynamique diffère entre les cultures plein champ et celles sous abri.

Info chok : des traitements espacés de 5-7 jours sont souvent insuffisants. En cas d'attaque, réalisez 2 ou 3 interventions rapprochées (≤ 3 jours) avec une pulvérisation très mouillante et en respectant les conditions d'utilisation du produit.

FOCUS

Consultez directement

-Phyto-

application web dédiée à la santé des cultures, scannez le QR code.



Dégâts d'acariose bronzée sur tomate



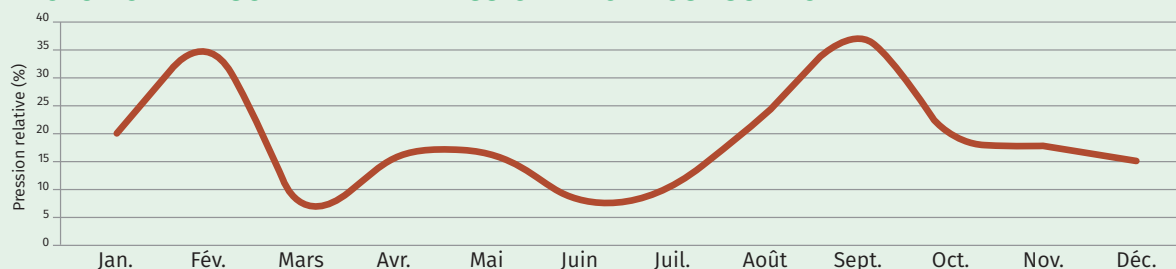
Symptômes de type tétranyque sur feuille de concombre



Symptômes d'acariose déformante sur pied de tomate

© CAP-NC - N. Hugot et G. Letourneur

ÉVOLUTION MENSUELLE DE LA PRESSION D'ACARIOSE SUR TOMATE



Info basée sur 117 observations terrain

PHYTO SOLUTION : PPUA (substances actives) AUTORISÉS EN NOUVELLE-CALÉDONIE CONTRE ACARIOSES SUR TOMATES ET CUCURBITACÉES

Cultures	Produit de biocontrôle (NC1)	Produit de synthèse non toxique ou non CMR (NC1)	Produit toxique ou CMR (NC3)
Tomates 	ECO OIL (huile végétale), ERADICOAT (maltodextrine), MICROTHIOL, MAXISOUFRE (soufre), NATURALIS (Beauveria bassiana), FLIPPER (acides gras)	BELPROMEC GOLD, VERTIMEC PRO (abamectine), FLORAMITE (bifénazate), CANTACK (acequinocyl), MILBEKNOCK (milbémectine), NISSORUN (hexythiazox), SCELTA (cyclumetofen)	IMTRADE ABACHEM 18 MITICIDE, VERDEX (abamectine)
Cucurbitacées à peau comestible (courgette, concombre et chouchoute) 	ECO OIL (huile végétale), ERADICOAT (maltodextrine), NATURALIS (Beauveria bassiana), FLIPPER (acides gras)	VERTIMEC (abamectine), FLORAMITE (bifénazate), CANTACK (acequinocyl), MILBEKNOCK (milbémectine), NISSORUN (hexythiazox)	IMTRADE ABACHEM 18 MITICIDE (abamectine)
Cucurbitacées à peau non comestible (melon, pastèque, citrouille et squash) 		BELPROMEC GOLD, VERTIMEC, VERTIMEC PRO (abamectine), NISSORUN (hexythiazox), SHIRUDO, MASAI (tebufenpyrad)	

L'exactitude des informations de ce document a été vérifiée avec soin. Cependant en aucun cas, la Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie et son personnel ne peuvent être tenus pour responsables d'une erreur, ainsi que des conséquences qui pourraient en résulter. L'utilisateur d'un PPUA a obligation de respecter les règles et normes d'utilisation du produit homologué selon la réglementation officielle disponible sur le site davar.gouv.nc





INFRASTRUCTURES AGROÉCOLOGIQUES : DÉVELOPPER LA BIODIVERSITÉ CALÉDONIENNE AU SERVICE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Haies, bandes fleuries, mares, arbres... Ces infrastructures agroécologiques (IAE) offrent aux exploitations agricoles un arsenal naturel pour protéger la ressource en eau, servir de coupe-vent, favoriser la biodiversité. Un principe faisant appel au bon sens paysan, mais dont les données scientifiques, adaptées à la Nouvelle-Calédonie, pourraient améliorer l'efficacité.

Une haie composée de différentes espèces, une rangée d'arbres, un cordon de végétation sur les berges, une mare et toute la vie qu'elle apporte... Ces espaces, associés à une exploitation agricole, deviennent des infrastructures agroécologiques (IAE). Un espace de vie sauvage, sans intrant, qui nourrit les sols, fourmille d'insectes auxiliaires des cultures, protège du vent, maintient les sols, filtre l'eau... Bref, une solution naturelle qui apporte de multiples avantages pour une exploitation agricole. L'association Repair et la Chambre d'agriculture et de la pêche travaillent sur les infrastructures agroécologiques depuis 2018. Sur les exploitations du réseau Repair, les IAE représentent en moyenne 38 % en 2025 de la surface agricole utile. Un

chiffre très positif au regard des standards minimums préconisés, qui vont de 5 à 15 %. « Nous souhaiterions que notre réseau puisse servir de démonstrateur pour pouvoir enclencher une sensibilisation plus large au sein du monde agricole », souligne Julie Deffieux, directrice de Repair.

PLANTES DE SERVICE

De son côté, la CAP-NC a mené des projets dans le sens des IAE, avec entre autres le projet PERENNE, qui consiste à replanter les bords d'une rivière avec des espèces adaptées afin de maintenir les berges en cas de crue. Ces bandes végétalisées permettent de maintenir les sols, filtrer les eaux, accueillir des insectes... Dès 2020, la chambre expéri-

mente les IAE sur le terrain. « En plantant des haies chez les agriculteurs, se souvient Sébastien Utard, ingénieur agronome au pôle Végétal, pour lutter contre les ravageurs. » De ces chantiers est né un livret, *Plantes de service et auxiliaires*, disponible sur le site cap-nc.nc (lire encadré), réalisé en partenariat avec l'association Repair, l'IAC (Institut agronomique néo-calédonien) et la CPS (Communauté du Pacifique) dans le cadre du projet PROTEGE.

RENDEMENT ET PRÉSERVATION

Les IAE semblent donc bien documentées et intégrées dans les pratiques des agriculteurs calédoniens. Pourtant, un travail important reste à faire pour sensibiliser ceux qui ignorent encore les

BOSQUE, POUR ALLER PLUS LOIN



Lancé en novembre 2025, le projet BOSQUE - biodiversité optimisée au service de la qualité environnementale, porté par Repair et soutenu par le gouvernement et l'ANCB (Agence néo-calédonienne de la biodiversité), s'inscrit dans cette démarche. Il permettra de définir une typologie d'infrastructures agroécologiques spécifique à la Nouvelle-Calédonie, lister les besoins des agriculteurs, identifier les plantes utilisables en privilégiant les espèces endémiques, réaliser des chantiers pédagogiques qui serviront de modèles. BOSQUE se poursuivra jusqu'en décembre. « Dix agriculteurs ont répondu à l'appel à manifestation d'intérêt. La problématique de l'exposition au vent revient fréquemment, ainsi que la régulation des ravageurs », constate Julie Deffieux. Cinq d'entre eux verront ces aménagements plantés avec l'appui des classes agricoles du lycée Michel-Rocard et des alternants de la CAP-NC. Les objectifs ? Développer les équilibres écologiques et démontrer concrètement l'intérêt des IAE sur le terrain.

LE PROJET PERENNE

Lancé en 2023 à Bourail, le projet PERENNE vise à restaurer les ripisylves, ces forêts qui bordent la rivière la Néra. Porté par la CAP-NC et le WWF, il cherche à limiter l'érosion des berges et à préserver la qualité de l'eau. Huit chantiers ont été réalisés : sept chez des agriculteurs et un sur une parcelle de la CAP-NC. 6 600 plants ont été utilisés pour reboiser 1,5 hectare et ainsi restaurer 2 km de linéaire. Le projet PERENNE est renouvelé pour trois ans.



CONSEILS PRATIQUES POUR IMPLANTER UNE IAE

Dans le livret *Plantes de service et auxiliaires*, de nombreuses plantes sont listées comme étant particulièrement adaptées aux IAE, comme les lianes de la famille Oxera, les Cuphéas, les Polyscias, etc. « Dans la conception d'une IAE, il est important de visualiser l'aspect final de l'aménagement. La strate d'un végétal permet de connaître à l'avance certains caractères morphologiques de croissance (hauteur maximale, densité, étendue spatiale) et ainsi de se représenter le développement de l'IAE dans l'espace et le temps », peut-on lire dans le livret. Il existe trois catégories d'IAE : les éléments surfaciques (jachères, prairies, bosquets...), les éléments ponctuels (arbres isolés, mares, tas de bois...), les éléments linéaires (haies, bandes enherbées, bandes fleuries...).

Les plantes sont ici classées en 5 strates différentes :



Pour télécharger le livret *Plantes de service et auxiliaires*, rendez-vous sur cap-nc.nc, rubrique "Se documenter"

nombreux avantages de ces infrastructures ou qui hésitent à en implanter sur leur exploitation. « Beaucoup de produits phytosanitaires sont retirés du marché chaque année, constate Sébastien Utard. Tous les partenaires techniques œuvrent sur les différents leviers pour une meilleure protection des cultures. Les IAE en sont un pilier indispensable. » Les IAE répondent à deux grandes attentes de la société actuelle : le rendement des productions agricoles et la préservation de l'environnement.

ACCOMPAGNEMENT

Pour autant, elles peuvent rester difficiles à mettre en œuvre et les résultats peuvent parfois être longs avant leur concrétisation. Des conseils sont dis-

ponibles dans le *Livret des plantes de service et auxiliaires*. Commencer par réaliser un diagnostic en identifiant besoins et contraintes (problématiques, IAE existantes, climat, sol...). Puis conceptualiser l'IAE : renforcer des infrastructures existantes ou en créer de nouvelles en identifiant des espaces, le choix du type d'IAE à implanter et des espèces à intégrer. Enfin, mettre en œuvre dans le respect des règles de plantation et en assurant un entretien primordial. Pour soutenir les agriculteurs et éleveurs désireux d'implanter davantage d'IAE sur leurs propriétés, des leviers existent, comme un accompagnement financier de l'Agence rurale pour acheter des plants. De leur côté, la CAP-NC et Repair proposent un appui logistique ou des conseils.

Plus d'infos

Pôle Végétal de la CAP-NC

Tél. : 24 63 70

polevegetal@cap-nc.nc

Association Repair

Tél. : 74 76 24 - contact@repair.nc



Valoriser ses eaux de drainage sur une culture de plein champ

Le drainage n'est pas un déchet, c'est une ressource !

Les eaux de drainage, ou collecte du reliquat de l'irrigation, contiennent notamment les nutriments (engrais) nécessaires à la croissance des cultures. Les principaux critères motivant la revalorisation des eaux de drainage sont la valorisation des solutions collectées, la diminution des rejets environnementaux et l'amélioration de la rentabilité.

- Prenons de nouveau un exemple pratique, celui du producteur de salades déjà utilisé dans le numéro précédent de *La Calédonie agricole* : (pour consulter la fiche sur l'irrigation des cultures hors sol sur substrat coco, rendez-vous sur cap-nc.nc, rubrique "se documenter").
- D'après son programme d'irrigation, la consommation en eau pour l'irrigation des 5 000 salades sur 150 m² de culture effective en décembre est de 46 m³/mois. La quantité d'eau de drainage sera de 14 m³/mois, soit environ 30 % du volume total consommé, et elle contient 24 kg d'engrais.

COMMENT VALORISER LES 30 % D'EAU DE DRAINAGE ?

Pour rappel, les **besoins pour 150 m² de culture** de salade hors sol sont les suivants :

- 24 à 46 m³ d'eau par mois
- 40 et 70 kg d'engrais par mois



100 %

30 %

Les **pertes par drainage** sont estimées à :

- 10 à 15 m³ d'eau par mois
- 20 et 25 kg d'engrais par mois

D'où une perte financière équivalente à environ 100 000 francs par an.

Pour valoriser les eaux de drainage, elles pourraient par exemple être utilisées sur 50 m² de culture plein champ.

MISE EN VALEUR DES EAUX DE DRAINAGE EN PLEIN CHAMP

Si l'irrigation de la salade est pilotée selon l'ETP (évapotranspiration) et majorée de 30 % pour les besoins de stabilité nutritionnelle du substrat, **la quantité de solution nutritive collectée au drainage pourra permettre d'irriguer un tiers de la surface des pains de coco.**

Ainsi, avec 150 m² de surface de pains, il est possible d'irriguer en complément 50 m² de culture en pleine terre. Cette surface variera finalement en fonction de vos choix techniques, parmi lesquels les décisions de réaliser :

→ **Certains arrosages à l'eau claire ;**

→ **Des dilutions :**

- Si l'eau de drainage est trop chargée en nutriment, c'est-à-dire quand l'électro-conductivité (EC) est supérieure à 2 ;
- Si l'espèce cultivée est peu tolérante aux conductivités élevées, comme le taro par exemple.

Culture de plein champ envisageable	Besoin en EC de la culture pour de la ferti-irrigation de plein champ (mS/cm)
Taro	1,2 - 1,5
Agrumes	1,2 - 1,6
Banane	1,5 - 2
Salade / Chou de Chine	1,2 - 1,5
Oignon / Carotte	1,5 - 2
Courgette	1,5 - 2
Tomate / Aubergine / Concombre	1,8 - 2
Melon / Pastèque	2,2 - 2,5



Cette pratique engendre finalement d'autres questionnements pour bien définir, dimensionner et structurer votre système de mise en valeur des eaux de drainage.

Vous devez avant tout vous poser les questions suivantes, avant la mise en place du système :

- Quelle est la surface de plein champ disponible ?
- Quelle est la proximité de la parcelle en plein champ ?
- Quels sont les besoins en pompage et en filtration ?
- Quel temps avez-vous à consacrer à une culture supplémentaire ?
- Quelle est la nature du sol et quelles fréquences d'arrosage, selon la culture et ses besoins ?
- Quels sont le volume à traiter, la fréquence des épisodes pluvieux et le besoin en stockage des eaux de drainage ?

Selon la culture choisie, il faudra également être bien informé sur :

- La sensibilité de la culture à la salinité ;
- La durée du cycle de la culture ;
- Le besoin en stress hydrique de la culture à certains moments de l'année ;
- La facilité à placer la production sur le marché pour la commercialiser.

Il est à noter que d'autres solutions de valorisation existent :

- Le recyclage des eaux de drainage dans la culture en "circuit fermé" ;
- L'utilisation du drainage d'une culture à fort EC vers une autre culture à faible EC « dissolution d'eau de drainage ».

Par contre, ces systèmes nécessitent une technologie et un financement bien plus importants.

LES POINTS DE VIGILANCE

Il faut faire attention à l'accumulation des sels sur la durée.

Il est donc conseillé de surveiller périodiquement :

- Les niveaux de chlore et sodium ;
- La conductivité électrique effective (CEe) du sol.

S'équiper de cuves surdimensionnées pour la récupération des eaux de drainage permet de ne pas être limité en capacité lors des épisodes pluvieux.

CULTURE DE SALADE HORS SOL ET IRRIGATION EN PLEIN CHAMP

CULTURE DE SALADE HORS SOL



Système hydroponique (nutriments)



Réservoir de récupération - eaux de drainage



Pompe à eau et surpresseur

IRRIGATION EN PLEIN CHAMP



Irrigation goutte-à-goutte ou micro-asperseurs

En culture hors sol, maîtriser l'irrigation est une nécessité technique autant qu'économique. L'eau de drainage peut et doit être réutilisée. En gérant idéalement irrigation et drainage, la culture hors sol devient une agriculture moderne, efficace, responsable et respectueuse des ressources.



Plus d'infos : Chambre d'agriculture et de la pêche - Dock des engrais
Tél. : 25 96 45 - engrais@cap-nc.nc - cap-nc.nc



Le motoculteur, un outil polyvalent (1/2)

Petit engin motorisé, le motoculteur est idéal pour préparer des surfaces de culture jusqu'à 50 ares (0,5 ha). Utilisé principalement en maraîchage, il peut aussi convenir pour des petits vergers. Par contre, pour créer une parcelle agricole ou réaliser les gros travaux de sol, il faut employer un tracteur, si nécessaire via une prestation de service. Retrouvez les conseils des techniciens de la plateforme de machinisme agricole de la Chambre d'agriculture et de la pêche, Lorenzo Zinni et Léon Wauté, pour choisir le motoculteur le plus adapté à ses besoins.

COMMENT CHOISIR LE MOTOCULTEUR ADAPTÉ À SES BESOINS ?

1 - LA PUISSANCE ET LA MOTORISATION

- Pour des surfaces jusqu'à 3 000 m² (30 ares), choisir un moteur de 5 à 7 ch
- Pour les surfaces supérieures à 3 000 m² (30 ares), choisir un moteur jusqu'à 13 ch

Il existe des motorisations en 4 temps et diesel. Sur les sols lourds, il vaut mieux favoriser les moteurs essence et diesel.

2 - L'ERGONOMIE DU MOTOCULTEUR

Selon le choix du motoculteur, il est nécessaire de vérifier que le guidon est réglable en hauteur pour une bonne prise en main. Si vous souhaitez avoir des outils frontaux, il faut un guidon réversible.

3 - LA TRANSMISSION

- Deux systèmes de transmission sont disponibles :
- **Par courroie** : entretien régulier, à privilégier sur les petites surfaces, prévoir une courroie de secours.
 - **Par pignon dans un bain d'huile** : plus robuste, pour un usage professionnel, besoin de faire les vidanges régulièrement.

4 - LA PRISE DE FORCE

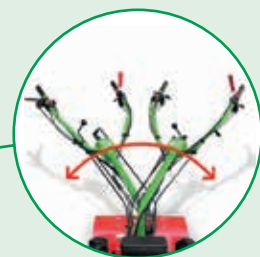
Cet élément pouvant être fragile, il est important de moduler les travaux en fonction de la puissance du motoculteur.

Attention : le motoculteur n'est pas adapté aux ouvertures de parcelle.

5 - LE BLOCAGE DE DIFFÉRENTIEL

Cette option, proposée pour les motoculteurs, évite la perte d'adhérence lors des travaux de traction. Elle est fortement recommandée dans le cas d'un usage professionnel.

	Surface	Puissance	Coût à l'achat	Facilité d'entretien
4T essence	- de 30 ares	+	+	++
Diesel	+ de 30 ares	++	+++	+



Le motoculteur est un outil polyvalent aux multiples fonctions. Il peut être doté de plusieurs équipements et permet un travail de la terre facile et de qualité.

6 - LES PNEUMATIQUES

Les pneumatiques vont garantir l'adhérence du motoculteur lors des travaux. Il faut privilégier des pneus agraires. La pression des pneus est à vérifier régulièrement et à adapter selon le type des travaux du sol. Il est possible d'ajouter des masses de route sur certains modèles afin d'augmenter le poids et donc l'adhérence de l'engin.



7 - LES VITESSES

La boîte de vitesse permet d'adapter la vitesse d'avancement et de faire face aux difficultés de terrain.

Attention : il y a une sécurité en marche arrière pour éviter de se faire percuter. Pour les motoculteurs qui en sont dépourvus, il est nécessaire de réduire les gaz lors de la marche arrière.

PARSANOVA, POUR UNE GESTION DURABLE DES PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Le PARSADA est financé dans le cadre de la stratégie **écophyto**



LIBERTÉ
ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

En présentant le projet calédonien Parsanova, la CAP-NC a remporté, fin 2025, un appel à projets national visant à déployer des solutions alternatives et innovantes face au retrait de certaines substances actives. Lancé en octobre, Parsanova s'attachera à la gestion sanitaire durable des filières patate douce et squash.



Quelques chiffres

- **4 variétés** de patates douces issues de vitroplants produits localement (Beauregard, Molokai, Philippine, Kari carotte), au moins **5 produits** (entomopathogènes, biocontrôles, PNPP - préparations naturelles peu préoccupantes) et **3 à 4** leviers de protection physique et mécanique (pièges à phéromones, paillage spécifique, outil de désherbage mécanique ciblé sur grande surface) seront testés.
- Suivi continu épidémiologique des bioagresseurs prioritaires (charançons et thrips) sur **20 parcelles**.
- **78 producteurs** concernés
- **4 parcelles pilotes** pour l'étude de la biodiversité fonctionnelle
- **3 parcelles d'essais** pour évaluer la tolérance variétale des vitroplants de patate douce face aux bioagresseurs.
- **5 fermes de référence** où seront créés et validés les systèmes agroécologiques complets.
- **50 producteurs de patate douce** : cible à atteindre dans la phase transfert
- **10 producteurs de squash** : cible minimale
- **36 mois** : durée de Parsanova



Initié par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, le plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (Parsada), a fait l'objet d'un appel à projets fin 2025. « La CAP-NC, qui est chargée, à travers le GDS-V, de l'animation depuis 2015 du comité technique sur les usages mineurs et orphelins, y a vu l'opportunité de la mise en œuvre d'un projet local, explique Sébastien Utard de la CAP-NC. C'est pourquoi elle a répondu à cet appel en présentant le projet Parsanova, qui signifie plan d'action pour la réduction de substances actives et le développement durable en culture de patate douce et squash en Calédonie. Il s'agit d'un projet de dimension et de cohérence territoriale, coporté par la CAP-NC [chef de file] et ses partenaires UNC, Aura Pacifica, FCTE, lycée agricole Michel-Rocard, autour duquel gravite un large panel d'acteurs techniques et institutionnels comme les provinces, le gouvernement, l'IAC, la Technopole, etc. Il se tiendra dans des parcelles, avec et chez les agriculteurs. »

DEUX FILIÈRES VÉGÉTALES STRATÉGIQUES

Parsanova a pour ambition de répondre aux besoins de maîtrise sanitaire des cultures de patate douce et de squash

sous forte pression et exposées à un manque de solutions phytosanitaires satisfaisantes. Comment ? En pratique, Parsanova travaillera selon quatre axes opérationnels :

- 1 Connaissances** : comprendre les cycles (charançons, thrips), le rôle des auxiliaires et de la biodiversité fonctionnelle, identifier des souches locales de champignons entomopathogènes.
- 2 Solutions "à la plante"** : valider des alternatives produits, matériel végétal sain, etc. en parcelle.
- 3 Solutions "à la parcelle"** : valider des itinéraires techniques.
- 4 Transfert** : diffuser les apprentissages chez les agriculteurs.

Le GDS-V assurera notamment la coordination technique, la surveillance des bioagresseurs et l'orientation des essais en lien avec les priorités sanitaires du territoire.

Parsanova, qui s'étendra jusqu'en septembre 2028, doit ainsi permettre de développer des moyens adaptés aux besoins des agriculteurs pour résoudre le problème de la gestion du charançon sur la patate douce et réduire le recours aux PPUA (produits phytosanitaires à usage agricole) en voie d'interdiction (désherbants, insecticides...) pour la squash.

Pour en savoir plus

Groupement de défense du sanitaire végétal (GDS-V) de la CAP-NC - Tél. 24 31 60 - gds-v@cap-nc.nc



écophyto



EN
BREF



Un premier Fish Market réussi au marché de Port-Moselle



Samedi 14 février, le marché de Port-Moselle a accueilli la première édition du Fish Market, organisée par la Fédération des pêcheurs professionnels côtiers de la province Sud (FPPCPS), avec l'appui de la Chambre d'agriculture et de la pêche. Cette matinée a mis à l'honneur les poissons de saison, comme le bossu doré, afin de sensibiliser les Calédoniens à la saisonnalité des produits de la mer.

Conçu comme un rendez-vous entre pêcheurs et consommateurs, l'événement a associé débarquements en direct, marché aux poissons 100 % locaux et dégustations autour du bossu doré pour montrer comment cette espèce pouvait être valorisée à travers des préparations originales. Le public a également pu profiter sur place de plateaux prêts à déguster, avec notamment des tartares, des sashimis ou encore des fish and chips,

dans une ambiance conviviale et familiale.

Au-delà de la vente, cette première opération visait à mieux faire connaître le métier de pêcheur professionnel, à mettre en avant les poissons locaux et de saison et à redonner de l'attractivité au marché aux poissons de Port-Moselle. Dans la continuité de cette dynamique, une deuxième édition est prévue samedi 4 avril, avec cette fois en tête d'affiche le mullet.

Un nouveau coordinateur à la FPPCPS

La Fédération des pêcheurs professionnels côtiers de la province Sud accueille son nouveau coordinateur, Guillaume Boisrame. Le pôle Pêche de la CAP-NC lui souhaite la bienvenue et beaucoup de réussite dans ses nouvelles missions au service des pêcheurs professionnels côtiers de la province Sud.



FPPCPS : Tél. : 87 72 05
fppcps@gmail.com
fppcps.nc

Assurance des pêcheurs professionnels

Le régime des assurances des pêcheurs professionnels est en cours d'évolution. À la demande des professionnels de la pêche tant hauturière que côtière, des échanges ont été engagés avec le gouvernement pour aboutir à une première mesure envisagée à court terme : une dérogation sectorielle pour la pêche professionnelle, par voie d'arrêté, afin de permettre une exonération de l'application de l'article LP 310-7 alinéa

2 du code des assurances, ouvrant le secteur à des opérateurs et polices d'assurance maritime spécialisés dans la pêche professionnelle. Cette orientation répond aux difficultés rencontrées par les professionnels pour s'assurer, alors même que l'assurance en responsabilité civile constitue un prérequis réglementaire pour l'activité de pêche et est par ailleurs indissociable du permis de navigation.

Il est notamment prévu de compléter l'approche réglementaire pour envisager d'amender le code des assurances sur proposition et éléments d'instruction de la direction des Affaires maritimes afin d'intégrer la pêche au transport maritime. L'objectif est de sécuriser sur le long terme le cadre applicable à la pêche professionnelle qui ne peut, de par son rôle essentiel dans une économie insulaire, relever durablement d'une dérogation.

Exonération de TGC : quelles démarches pour le pêcheur ?

Les pêcheurs professionnels relevant du régime du forfait et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 25 millions de francs peuvent bénéficier de l'exonération de TGC sur leur matériel de pêche. Pour ce faire, ils doivent obtenir la carte de patron pêcheur, délivrée par le service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche (SPNMCP) du gouvernement. Pour rappel, la carte est valable trois ans. La CAP-NC peut accompagner les pêcheurs dans la constitution et le suivi de leur dossier.

Pour une première demande de carte patron pêcheur, il faut fournir les pièces suivantes :

- Le formulaire de demande de statut de patron pêcheur, en cochant la case "délivrance" ;
- Un avis de situation au répertoire Ridet mentionnant l'activité pêche en mer ;
- Le ou les permis de navigation du ou des bateaux ;
- La ou les autorisations de pêche provinciales à jour ;
- Une attestation de situation fiscale à jour, à demander en ligne sur le site impot.nc, rubrique "Notices" > Demande d'attestation ;
- Une attestation de régularité sociale, à demander auprès de la Cafat à l'adresse espace.pro@cafat.nc.

Pour les pêcheurs ayant déjà obtenu leur carte en 2025, il convient simplement de transmettre la déclaration sur l'honneur de maintien du statut de patron pêcheur, remplie et signée.



Plus d'infos

Pôle Pêche de la Chambre d'agriculture et de la pêche

Tél. : 89 83 76 - polepeche@cap-nc.nc



Mangeons local !



EN
BREF



PRIM'Air : journée technique à Port-Laguerre

Le 17 mars, une trentaine de participants ont pris part à la journée technique consacrée au sorgho grain, organisée à la station zootechnique de Port-Laguerre, dans le cadre du projet PRIM'Air (voir article p.38). Ils ont pu assister à la présentation des essais d'une culture de sorgho grain avec deux modalités de fertilisation organique : des boues séchées locales et un amendement organique importé InPulse. Les suivis réalisés lors du projet portent sur la fertilité des sols, les rendements, les émissions d'azote ammoniacal (NH_3) les coûts de fertilisation et le séchage. Les échanges ont mis en avant l'intérêt du sorgho grain pour la diversification des grandes cultures, notamment en interculture du maïs, ainsi que le potentiel des matières organiques locales dans une logique d'économie circulaire.

Gestion des déchets

Coléo : bilan 2025



Depuis la mise en place des écocontributions sur les fertilisants et les phyto en juillet 2022, la filière Coléo progresse chaque année. En 2025, le taux de collecte des EVPF (Emballages vides de produits fertilisants) a atteint 51 %, avec un taux de recyclage de 54 %. Au total, 4,2 tonnes d'emballages ont été récupérées, dont 2,3 tonnes effectivement recyclées. Les EVPF (Emballages vides de produits phyto) affichent un taux de collecte de 40 % au second semestre, soit 331 kg. Ils ont été broyés et stockés dans l'attente d'une analyse de résidus prévue pour 2026. Enfin, 211 kg de PPN (Produits phyto non utilisables) ont été traités par ProMed, via Coléo. Le traitement du stock historique demeure en attente de financement, Coléo ayant adressé des demandes aux provinces Nord et Sud.

Association Coléo :

tél. : 78 81 28 - association.coleo@gmail.com - [f Coléo NC](#)



Bientôt une matinée autour de la transformation agroalimentaire

Après le succès de la matinée technique sur la transformation à la ferme de décembre dernier, un nouvel événement sur la même thématique aura lieu prochainement sur le site de Wake Chaa à Canala. L'occasion pour les transformateurs existants ou en projet d'échanger avec l'association. Restez connectés pour être informé de la date !



Suivez la page [f](#) :
Association WAKE CHAA

COOP1, partenaire du « Mangeons local ! »

Créée à l'initiative de la province Sud et de 12 agriculteurs en 2017, la coopérative commercialise dans le Grand Nouméa les fruits et légumes produits par ses adhérents. Avec plus de 4 000 tonnes de produits traités entre 2019 et 2025, COOP1 compte 24 membres et encourage les agriculteurs de tout le territoire à les rejoindre afin de diversifier son offre, notamment en matière de produits transformés. Pour rappel, la coopérative, détenue à 100 % par les coopérateurs, ne fait pas de profit et leur reverse la totalité de ses surplus éventuels.



Pour en savoir +,
envoyez un message à
direction@coop1.nc

Réglementation

Secteur agroalimentaire

La Davar ouvre une consultation sur un projet de modification de l'arrêté n° 2008-5925/GNC du 24 décembre 2008 relatif à la liste et aux agréments des activités des établissements du secteur agroalimentaire. La CAP-NC étudie actuellement le texte proposé pour s'assurer de la faisabilité des exigences proposées et l'impact sur les unités de production. Une consultation élargie auprès des professionnels par la Davar devrait permettre de recueillir les observations et d'ajuster le dispositif, afin de garantir un cadre réaliste et adapté aux réalités des filières locales. Une réunion d'information aura lieu le 24 avril à l'auditorium de la CCI-NC.



COMMERCIALISATION : SUIVEZ LE GUIDE !

Cette première édition du *Guide de commercialisation des fruits et légumes* en Nouvelle-Calédonie a pour objectif d'éclairer les producteurs sur les enjeux et contraintes des différentes modalités d'écoulement de leurs fruits et légumes et de les accompagner dans la définition de leur stratégie commerciale.

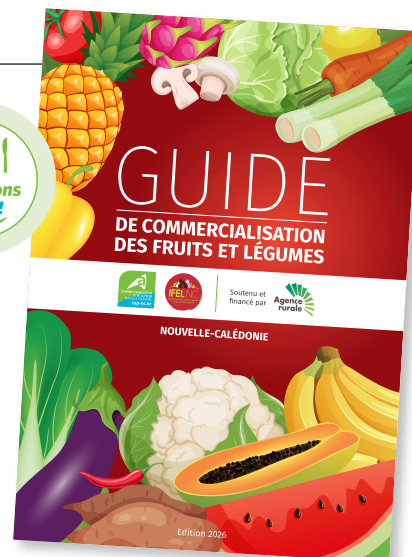
Fruit d'une collaboration entre la CAP-NC, l'Agence rurale et l'Interprofession fruits et légumes (Ifel-NC), cet outil s'inscrit dans une volonté commune de renforcement de la sécurité alimentaire en améliorant la correspondance de l'offre et de la demande et en favorisant les mises en relation interprofessionnelles. Si bien cultiver est un savoir-faire impératif, bien vendre est une nécessité et une compétence à part entière qu'il est essentiel de maîtriser dans le cadre du pilotage d'une exploitation.

UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION

Dans ce contexte, ce document a pour vocation d'être un outil d'aide à la

décision sur le chemin parfois escarpé menant de la production à la commercialisation. Avec ce guide, la CAP-NC, l'Agence rurale et l'Ifel-NC revendiquent pleinement la dynamique de valorisation des produits issus de l'agriculture calédonienne, qui vient souligner l'ambition « *Mangeons local !* » partagée par les trois structures. Pour prendre tout son sens, cet intitulé fédérateur requiert l'engagement de tous les producteurs et la meilleure diversification des circuits de commercialisation afin d'être en mesure de couvrir les besoins des consommateurs.

Outre l'identification, la description technique et les spécificités des diffé-



rents canaux de vente accessibles sur le territoire, ce guide contient une version mise à jour de l'annuaire d'appui à la commercialisation intégrant des coordonnées utiles pour tous les ressortissants désireux de diversifier l'écoulement de leur production.

Pour télécharger le Guide de commercialisation des fruits et légumes rendez-vous sur cap-nc.nc, rubrique "Se documenter"

CIPAC
Industrie



Contactez
Christophe

90°

45°

///Agrimaster
Broyeur d'accotement
Tête inclinable et déport latéral

PRIM'AIR, ÇA CONTINUE...

Le projet multipartenarial PRIM'Air (PRomotion et Innovation pour les Matières organiques et la qualité de l'Air) se poursuit. Lancé en 2025, il s'appuie sur plusieurs sites de démonstration répartis sur le territoire.

Objectifs : tester, en conditions réelles, la substitution partielle de la fertilisation minérale par des fertilisants organiques, et produire des références techniques, économiques et environnementales adaptées aux exploitations calédonniennes.

L'un des volets du projet PRIM'Air est consacré à la gestion des effluents d'élevage.

Il vise à identifier et promouvoir les meilleures pratiques d'épandage afin d'optimiser leur utilisation comme ressource fertilisante, tout en maîtrisant les impacts environnementaux.

Des essais agronomiques sont menés pour démontrer les effets des effluents sur les cultures, produire des références technico-économiques locales et dégager des bonnes pratiques adaptées au territoire. En parallèle, des temps d'échange réunissant techniciens, agents ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) et agriculteurs permettent de partager les expériences de terrain et d'identifier collectivement les enjeux. En 2025, un premier atelier a permis d'établir un diagnostic partagé entre l'ensemble des acteurs. Les principaux freins, leviers et opportunités identifiés sont présentés ci-contre. D'autres ateliers, courant 2026, poursuivront ce travail avec un objectif clair : coconstruire des solutions concrètes pour optimiser la valorisation des effluents d'élevage sur le territoire.



Coconstruire des solutions concrètes pour optimiser la valorisation des effluents d'élevage sur le territoire.

FREINS IDENTIFIÉS



ACCEPTABILITÉ ET PERCEPTION

- Acceptation sociale encore fragile autour des pratiques d'épandage
- Image des effluents parfois négative



CONTRAINTES LOGISTIQUES

- Production continue
- Transport et épandage à organiser et sécuriser
- Besoin de matériel spécifique
- Manque d'infrastructures de stockage et de traitement



CONTRAINTES TECHNIQUES

- Teneurs en éléments minéraux variables
- Difficultés de dosage et d'ajustement des apports



CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES ET ÉCONOMIQUES

- Cadre réglementaire strict
- Réglementation jugée défavorable face aux engrais minéraux
- Absence de dispositifs de soutien financier

LEVIERS D'ACTION



STRUCTURER ET SÉCURISER LA FILIÈRE

- Développer les infrastructures de stockage, traitement et transport
- Harmoniser la réglementation ICPE à l'échelle du territoire
- Clarifier les zonages dans les PUD (zones urbaines / agricoles)



PRODUIRE DES RÉFÉRENCES LOCALES

- Mettre en place des parcelles d'essais
- Identifier et diffuser les bonnes pratiques
- Réaliser des analyses technico-économiques sur la substitution des engrais importés



INNOVER ET MUTUALISER

- Développer des solutions innovantes pour le transport et l'épandage
- Encourager la mutualisation du matériel
- Mettre en réseau producteurs d'effluents et utilisateurs



FORMER ET INFORMER

- Communiquer sur les bénéfices agronomiques
- Organiser des journées techniques et des formations

ACTIONS EN COURS

ACTIONS EN COURS

Le projet PRIM'Air, coanimé par la CAP-NC et Valorga, avec l'appui de la Technopole et de Metys, vise à promouvoir les bonnes pratiques de fertilisation organique et la santé des sols pour une agriculture plus durable en Nouvelle-Calédonie.



OPPORTUNITÉS POUR LE TERRITOIRE :

- Création de nouvelles filières locales
- Réponse à des besoins agricoles identifiés
- Renforcement de l'autonomie du territoire en intrants
- Valorisation locale de ressources aujourd'hui sous-exploitées

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

→ Zoom sur un cas concret

PROFIL DE L'EXPLOITATION

- Surface : **105 ha**
- Cultures : **maïs + squash**
- Système d'irrigation : **rampes d'aspersion et pivots**
- Besoin énergétique annuel : **210 000 kWh**



« Le carburant est devenu l'une des plus grosses dépenses de l'exploitation. Aujourd'hui, on dépend entièrement du gasoil. Si je veux gagner en efficacité, il faut que je maîtrise mes consommations et que je construise un mix énergétique qui m'aide à réduire mes coûts. »

David Perrard, céréalier, élu à la CAP-NC

TABLEAU COMPARATIF DE 3 SCÉNARIOS ADAPTÉS AU CONTEXTE DE L'EXPLOITATION

	Sources d'énergie	Coût investissement	Coût investissement (si défiscalisation)	Coût fonctionnement	Retour investissement (si défiscalisation)	Réduction consommation gasoil
Actuellement	Groupe électrogène seul			7,65 MF*		
Scénario 1 (Économie Fuel Mini)	Panneaux solaires 180 kWc Batteries 194 kWh installées 1 groupe électrogène de secours 198 kW = 250 kVA	47,4 MF	37,4 MF	2,7 MF*	8 ans	70 %
Scénario 2 (Économie Fuel Maxi)	Panneaux solaires 280 kWc Batteries 560 kWh installées 1 groupe électrogène de secours 240 kW = 300 kVA	75,8 MF	60,4 MF	1,17 MF*	9 ans	90 %
Scénario 3 (Électrification)	Raccordement réseau	15 MF		8,7 MF**		100 %

* Consommation de fuel + coût de maintenance - ** Coût de l'abonnement annuel + coût de la consommation d'électricité

➤ Les coûts de fonctionnement varient selon le mix énergétique retenu. Pour approfondir l'analyse, il serait pertinent d'étudier un scénario combinant électrification, photovoltaïque et stockage.

RECOMMANDATIONS RÉALISABLES À COURT TERME SANS INVESTISSEMENT LOURD

1. Étude technique préalable

- Installer des variateurs et démarreurs électroniques pour réduire les besoins en puissance ;
- Permet de redimensionner le groupe électrogène à une puissance plus basse, optimisant le coût d'investissement.

2. Optimisation des pompes

Installer des variateurs de puissance pour améliorer le rendement et réduire la consommation énergétique.

3. Renouvellement du groupe électrogène

Choisir un modèle avec technologie moteur moins énergivore, réduisant la consommation et les coûts d'exploitation.

DES DISPOSITIFS DE SUBVENTION EXISTENT, RETROUVEZ-LES AUPRÈS DE NOS PARTENAIRES

ACE/ADEME

Financer la transition énergétique | ACE NC : agence-energie.nc

Province Sud

Aides financières provinciales | Province Sud : province-sud.nc

Province Nord

Démarches | Province Nord : province-nord.nc

Direction des services fiscaux

L'aide fiscale à l'investissement | Direction des Services Fiscaux : gouv.nc

Vous avez des questions ?

Contact Synergie : cluster@synergie.nc - tél. 79 02 30 / CAP-NC : ssadimoen@cap-nc.nc - tél. 24 31 60 ou 85 17 82

→ VOS PROCHAINES FORMATIONS - AVRIL À JUILLET 2026

CERTIPHYTO-NC (obligation règlementaire)						
CERTIPHYTO-NC 1	8 avril	Nouméa	1 jour	Acheteurs et utilisateurs de PPUA (produits phytosanitaires à usage agricole) classés non toxiques et non CMR (cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques)	Oui	CAP-NC
	23 juin	Bourail				
	1 ^{er} juillet	Nouméa				
CERTIPHYTO-NC 3	Sessions pour le renouvellement en candidat libre ou test de renouvellement : 26 mai à La Foa, 28 mai à Nouméa, 16 juin à Pouembout, 17 juin à Voh, 18 juin à Bourail, 28 juillet à Nouméa		2 heures	Acheteurs et utilisateurs de PPUA sans restriction et agriculteurs importateurs de PPUA pour leur activité, sans revente	Oui	CAP-NC
	Sessions pour le renouvellement formation + évaluation : 28 mai à Nouméa, 16 juin à Pouembout, 18 juin à Bourail		1 jour			
	19 mai, 2 et 3 juin	La Foa	3 jours			
	10, 11 et 17 juin	Pouembout/Voh				
	21, 22 et 28 juillet	Nouméa				
CERTIPHYTO-NC 4	Session pour le renouvellement formation + évaluation : 30 juin et 1 ^{er} juillet à Bourail		2 jours	Importateurs et distributeurs de PPUA, conseillers agricoles et prestataires de service	Oui	CAP-NC
	1, 2, 7 et 17 avril	Nouméa	4 jours			
	22, 23, 28 et 29 juillet	Nouméa				

Sous réserve de modification des dates et lieux - mars 2026

Pour vous inscrire aux formations CERTIPHYTO-NC, contactez le service formation de la CAP-NC : tél. 24 63 74 - formation@cap-nc.nc

La CAP-NC propose des formations Certiphyto-NC de recyclage. Inscriptions auprès du service formation. Pour rappel, le délai admissible pour le renouvellement NC3 et NC4 est de 6 mois après la date de fin de validité. Au-delà, les participants devront suivre à nouveau une session initiale pour obtenir leur Certiphyto.

LES OFFRES DE FORMATION DU CFPPA

Les formations du CFPPA sont ouvertes aux particuliers, exploitants agricoles, salariés, entreprises, associations... Elles peuvent être organisées sur l'ensemble du territoire. Les dates des sessions seront précisées dès que les inscriptions seront suffisantes.

Le catalogue des formations est consultable en ligne et précise les thématiques, déroulés, contenus et tarifs de chaque formation.

Les thématiques proposées sont les suivantes :

- Apiculture
- Productions végétales de plein champ et hors sol
- Entretien de la fertilité des sols
- Tracteur et agroéquipements
- Utilisation et entretien des petits matériels agricoles
- Revégétalisation
- Certiphyto : initial et renouvellement
- Lutte agroécologique contre les bioagresseurs

Il est à noter que l'expertise en ingénierie de formation du CFPPA permet de proposer d'autres formations professionnelles, en lien avec vos besoins spécifiques. **Contactez-nous !** Nous étudierons ensemble vos demandes.

Pour consulter le catalogue, rendez-vous sur :
heyzine.com/flip-book/2ddf5a4ebd.html

RENSEIGNEMENT ET INSCRIPTION :

Antenne Sud CFPPA :

cfppa-sud.epn-nouvelle-caledonie@educagri.fr

Antenne Nord CFPPA :

cfppa-nord.epn-nouvelle-caledonie@educagri.fr



→ ZOOM SUR DEUX FORMATIONS

Certiphyto NC-3

- **Lieu :** CMA de la Foa, salle pavillon Julien Lemaître
- **Dates :** 14, 16 et 30 avril 2026 (21 heures)
- **Tarif :** 49 000 francs

En résumé : obtenir la certification calédonienne certiphyto pour l'achat et l'utilisation de produits phytosanitaires à usage agricole et de jardin (PPUA et PPUJ). La certification est délivrée par la Dafe après un test prévu le troisième jour de formation. Au programme: les aspects réglementaires, de santé/sécurité, de respect de l'environnement (pratiques alternatives aux produits phytosanitaires notamment) et une partie pratique (étalonnage d'un pulvérisateur, calcul de dose).

Production hors sol

- **Lieu :** CFPPA antenne Nord Pouembout
- **Dates :** 19 et 26 mai 2026 (14 heures)
- **Tarif :** 29 500 francs

En résumé : acquérir les compétences nécessaires pour installer une unité de production hors sol sur pain de coco. Assurer le bon fonctionnement et l'entretien du dispositif et gérer une culture de l'implantation jusqu'à la récolte.

Le réseau Bienvenue à la ferme au Salon international de l'agriculture 2026



→ UN RÉSEAU CALÉDONNIEN MIS À L'HONNEUR

Le réseau a mis en lumière ses producteurs et adhérents au dernier SIA à Paris. Fort de 26 années d'expérience, il est le 1^{er} réseau des outre-mer et illustre parfaitement le dynamisme et l'engagement des acteurs locaux pour une agriculture authentique et de proximité.

→ L'AGRITOURISME CALÉDONNIEN : UNE EXPÉRIENCE POUR TOUS

Le salon a permis de présenter la richesse du réseau calédonien. Fermes pédagogiques pour les enfants, visites express ou séjours prolongés en gîte et camping : chaque expérience offre une immersion unique au cœur de la vie agricole. Les visiteurs découvrent la vie en Brousse, les métiers des agriculteurs, les processus de culture et de transformation des produits... Le réseau propose un panorama complet du territoire à travers des offres adaptées.

→ DES ÉCHANGES ENRICHISSANTS POUR RENFORCER LE RÉSEAU

Le salon a été le théâtre de rencontres stratégiques et d'échanges qui ont permis d'exposer la nouvelle stratégie de déploiement, d'évoquer la communication et de discuter des perspectives d'extension du réseau. Localement, une feuille de route agritourisme est notamment en projet pour mettre en valeur les paysages de Brousse, l'authenticité des fermes et les rencontres avec les habitants.

→ UN RÉSEAU EN MOUVEMENT ET TOURNÉ VERS L'AVENIR

Les échanges avec le réseau national ont montré la complémentarité des profils et la diversité des productions, facteurs essentiels pour le développement et la promotion de la marque Bienvenue à la Ferme. La force du réseau calédonien réside dans l'authenticité, la rencontre et les souvenirs créés pour les visiteurs, des expériences uniques.



Plus d'infos :

**Chambre d'agriculture et de la pêche
Antenne de Bourail**

Sabrina Lucien, animatrice

Tél. : 44 23 48 / 79 36 10

bienvenuealaferme@cap-nc.nc

www.bienvenuealaferme.com

CONSTRUISSONS NOTRE PAYS, ÉCONOMISONS L'ÉNERGIE

**QUINCAILLERIE
CALEDONIENNE**

**TRAVAILLEZ MOINS
CULTIVEZ MIEUX.**

incco
**MOTOCULTEUR
À ESSENCE**
Réf. 903201

99.000^F TTC

Puissance 6.5 CV
Largeur 90 cm
4 fraises

27.27.00 Ducos - 13 rue Ampère

LE COIN DES BONNES AFFAIRES ATTEND VOS ANNONCES !



Matériel d'occasion, propriétés,
animaux, offres d'emploi...
Publiez vos annonces sans attendre !



**COMMENT TRANSMETTRE
VOTRE ANNONCE**

Flashez ce QR code

Remplissez le formulaire en ligne
et envoyez-le à accueil@cap-nc.nc

ANIMAUX À VENDRE

À vendre 11 vaches Brahmousin et 2 taureaux dont un Sèneol (Upra) sur la côte Est. Prix 1,5 MF.
Tél. : 97 02 00

À vendre cheptel race charolaise, tout âge. Visible sur Ouaco.
Tél. : 96 34 08

Poussins fermiers cou nu, à partir de 3 semaines et plus selon disponibilités, livraison gratuite sur Koné et Pouembout. Les poussins de Tamaon
Tél. : 77 15 95

Visibles à la ferme La butineuse au Mont-Dore, lapins races diverses, 2 000 F/l'unité.
Tél. : 86 41 38

Lot de génisses (une vingtaine), race charolaise croisée brahman, Boulouparis. **Tél. : 77 51 60**

Génisses 9-12 mois, croisées demi Sèneol-Limousin Charolais.
Tél. : 79 85 50

Cheptel visible sur exploitation Haute Ouaméni, Boulouparis. 11 têtes. Prix : 1 500 000 F.
Tél. : 99 40 40 ou 82 70 37

ANIMAUX RECHERCHE

Cherche à l'achat un lot de bouvillons.
Tél. : 78 97 15

Cherche à échanger bouc reproducteur âgé de 5 ans (beau poil, gentil, cornes retournées vers l'intérieur) contre un autre bouc reproducteur visible sur Karikaté Païta.
Tél. : 79 93 84

Recherche cornes de cerf en toute quantité.
Tél. : 90 05 55 ou 77 17 08

Recherche génisses, tous bovins : faire offre. **Tél. : 79 22 83**

MATÉRIEL À VENDRE

NOUVEAU 3 chambres de culture hydroponique aménagées, acquises en 2023, format conteneur 40" : éclairage, régulation climatique et solutions nutritives. Usage maraîcher : salades, petits légumes, micro-pousses... Prix : 8 MF par machine (prix négociable). Chambre froide positive/négative Reefer 20" d'occasion : Prix : 1 M F.
Tél. : 51 36 58 - henri@yana.nc

Pailleuse distributrice de balles rondes de marque Sitrex, capacité 2 BR, goulotte orientable à 300°. Prix : 1 MF. **Tél. : 77 14 66**

Semoir maïs Monosem pneumatique 6 rangs, à réviser. Prix : 300 000 F. Installation de séchage et stockage

pour maïs, à démonter. Prix 2 MF. 2 pivots d'irrigation Otech (7 et 4 travées). Prix : 1, 5 MF pièce.
Tél. : 75 97 98

1 Nissan Patrol benne basculante équipé bull bar treuil side step, série 291 000 NC, 183 000 km peu évolutif, embrayage neuf, entretien régulier par garagiste, visible sur Nouméa. Prix 3,5 MF. **Tél. : 84 80 57**

Vente engins occasion. Gerbeur : pramac GX 12/25, puissant, fiable, conduite latérale maniable et stable. Charge 1 200 t - hauteur de levage 2,75 m. Autonomie 3 h. Prix : 600 000 F. Élévateur thermique / Model GP 15, série 3 AP 20254. Charge 1,5 t. Prix : 600 000 F. champispouss@gmail.com

Cuve métal 18 m³ sur bac rétenteur. Prix : 180 000 F.
Tél. : 85 63 79 / 78 12 08

Gyrobroyeur Howard Galva type EHD240. Prix : 500 000 F.
Tél. : 77 78 13

Plumeuse volaille 30d semi-pro très peu servie. Valeur neuve : 84 900 F.
Tél. : 51 83 03 - agripro.nc@gmail.com

Structure serre agricole en acier galvanisé, acquise en 2012, 9,6 m de large par 40 m de long (384 m²). N'a jamais été montée.
Tél. : 51 95 46

Cuve en polyéthylène, 5 000 litres, visible sur Farino. Prix : 200 000 F.
Tél. : 79 27 03

Chambre froide positive, dimensions 4,95 x 5,90 x 2,80 m, 73m³ / 27m² - occasion. La Tamao. Prix : 2 MF à débattre.
Tél. : 50 62 12
giteanimalierducaillou@gmail.com

MATÉRIEL RECHERCHE

Extracteur miel 4 cadres ou centrifugeuse et accessoires divers d'occasion.
Tél. : 84 40 74 - barri.fel@gmail.com

Recherche boîtier de gyro, marque Berents 1,80 m.
Tél. : 78 79 57

TERRAINS À VENDRE

À vendre terrain agricole à Moindou, superficie 1,62 ha, arboré, bananeraie et irrigué. À visiter.
Tél. : 71 92 47 - rudydilo@gmail.com

À vendre propriété de 2,92 ha à Kaala-Gomen avec maison F3 +terrasse, 1 élevage avicole de 16 parcs sur 1000 m² avec 400 volailles, couveuse de 350 œufs et poussinière équipée de cages et volières. 1 verger de 250 arbres fruitiers irrigués et

automatiques. 1 serre équipée culture hors sol de 25 x 6 m et une serre de 15 x 5 m en pépinière arbres fruitiers. 1 stock de porte-greffes agrume d'environ 3 000 plants et environ 150 plants greffés à la vente. Céder à 32 MF.
Tél. : 97 31 58 / 75 38 30

À vendre à la Tamao Païta terrain de 1,7 ha + maison d'habitation + exploitation agricole (forage avec pompe électrique, panneaux solaires, batterie, arbres fruitiers). Prix : 45 MF.
Tél. : 94 82 86 - jltamao@hotmail.fr

À vendre terrain de 8,77 ha à Bourail Boghen, arboré, clôturé, eau, électricité, forage, téléphone, internet. Prix : 49 MF.
Tél. : 98 00 35 - mailnoumea@mls.nc

À vendre à Moindou belle propriété giboyeuse de 14,60 ha en partie boisée. Bordée par la rivière, constituée de plaine, sensiblement inclinée. Terre à 80 % cultivable et bénéficiant d'une servitude. Terrain non viabilisé, possibilité de forage. Prix : 30 MF. **Tél. : 71 01 41**

À vendre propriété 7 ha à Païta. 4 logements, tracteur, pelle, giro, etc.
Tél. : 84 63 71

Sortie nord de Bourail, terrain de 9 ha avec habitation, dont 5 ha en bordure de rivière.
Tél. : 77 86 79 - jp.rolly@lagoon.nc

TERRAINS LOCATION

1 terrain nu de 3 ares environ à 20 000 F/mois et 1 terrain nu de 5 ares environ à 30 000 F/mois.
Tél. : 76 43 59 - abeille@lagoon.nc

Terrain de 3 ha sur Moindou pour agriculture ou élevage.
Tél. : 79 98 09 / 74 27 14

TERRAINS RECHERCHE

Recherche 10 ha irrigables pour cultures maraîchères.
Tél. : 76 19 84 - dgodillot@free.fr

Recherche location d'un terrain de chasse pour trois (300-400 ares) avant La Foa.
Tél. : 86 68 68 - a.polizzi@mls.nc

VÉGÉTAUX À VENDRE

Plants de poingo, origine vitroplants locaux. Prix 1 350 F, tarif dégressif en fonction des quantités.
Tél. : 75 52 12 - ackabar@gmail.com

Pieds de santal en pot de 500 ml, 1, 2 ou 3 litres. **Tél. : 79 76 43**

Compost 100 % végétal à enlever à La Foa, tarifs dégressifs
Tél. : 70 83 10 ou 73 35 10
Balles rectangulaires Rhodes Grass petit format, Pangola Grass ou tout-

venant en stock ou sur commande, toute l'année, Prix : à partir de 500 F.
Tél. : 76 35 12
Bottes de foin rondes, La Foa.
Tél. : 86 80 99

Bottes de foin de 230 kg à 6 000 F.
Tél. : 77 67 45

Plants d'agrumes greffés variés, Prix : 1 800 F. Plants citrons 4 saisons non greffés, Prix : 1 500 F.
Tél. : 95 14 74

Visible à la ferme de Koligoh. Diverses plantes 2 000 F/plant : rosiers, arbres fruitiers (avocats, manguiers, corossoliers, pommes kanak...) **Tél. : 47 67 25** à partir de 18 h

DIVERS

Stage d'initiation à l'apiculture de 4 jours, répartis sur 2 week-ends jusqu'en mai 2026. Formation permettant d'accéder au module perfectionnement du CPA. Tarif forfaitaire : 35 000 F/personne. Lieu : Mont-Dore Possibilité de formation thématique à la journée, devis à la demande. Contact : mayaflo@mls.nc

Don de papier broyé gratuit par les Archives de la Nouvelle-Calédonie. Idéal pour le paillage ou autre utilisation agricole. Volume disponible : 20 tonnes/mois.
Tél. : 73 15 26

Vend 2 canots fibre 5,50 m de long dont un submersible. Prix : 50 000 F, le canot. Visible sur Magenta.
Tél. : 92 06 18

Recherche une ânesse pour achat ou saillie sur Karikaté
Tél. : 79 93 84 - Philippe Courtot

Pinus à couper. Faire offre à la pépinière, Dumbéa. Renseignements Serge Toyon :
tél. 92 06 18

À vendre os calcinés, idéal pour permaculture/maraîchage. Par 10 : sac 25 kg / 800 F, Dumbéa.
Tél. : 78 28 84

Prestation d'espaces verts : élagage, terrassement, zones : Bourail, Koné, La Foa.
Tél. : 74 63 40 / 75 19 33 - Franck Robelin

Fumier de poules pondeuses 100 % naturel, sac 25 L/800 F. Disponible sur Bourail ou possibilité de livraison.
Tél. : 50 52 84

À vendre rejets de bananier origine vitro, plants pour professionnels, Prix : 800 F l'unité.
Tél. : 77 94 03



COMMENT TRANSMETTRE VOTRE ANNONCE

Flashez ce QR code

Remplissez le formulaire en ligne et envoyez-le à accueil@cap-nc.nc

Chaque annonce sera publiée dans 3 parutions à suivre de La Calédonie agricole. Le contenu de chaque annonce engage la seule responsabilité de leur auteur.

Je m'abonne • pour 6 numéros ☐ soit 1 200 F
La Calédonie agricole • pour 12 numéros ☐ soit 2 200 F

Merci de retourner le coupon accompagné du règlement par chèque à l'ordre de la CAP-NC

Nom Prénom

N° de la carte agricole et de la pêche

ENERGIE MAX

**UN MAX D'ÉNERGIE
EN TOUT TEMPS, EN TOUS LIEUX**

POMPES DE RELEVAGES SOLAIRES

200 L/h à 60 m³/h • 1 m à 300 m HMT



INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES

Sites isolés et autonomes avec batterie lithium

Maisons raccordées réseaux avec ou sans batterie lithium



**GARANTIE
10 ANS**

☎ 28 74 60 • ✉ contact@energiemax.nc

📘 Energie MAX



AgriPro'Sud

Des services en ligne dédiés
aux professionnels du monde agricole

province-sud.nc/agriprosud

La province Sud vous propose en 1 clic :



FORMATION ET
ACCOMPAGNEMENT
TECHNIQUE



ACCOMPAGNEMENT
AU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE



VALORISATION DES
COMPÉTENCES



RÉGLEMENTATION

Direction du développement durable des territoires (DDDT)

Nouméa : 20 34 00 | Païta (à Port-Laguerre) : 20 39 50 | La Foa : 20 39 20 | Bourail : 20 39 00

«Penser proximité, agir durablement.»

province-sud.nc



AGIR POUR
L'AVENIR

